

ÉCOLE DE TRAVAIL SOCIAL

Faculté des lettres et sciences humaines

Université de Sherbrooke

La violence conjugale dans les communautés ethnoculturelles :
regards croisés entre théories et pratiques d'intervention

Par

Fanta Fané

Sous la direction de Marie Beaulieu, Ph.D.

Essai présenté en vue de l'obtention du diplôme de

MAITRISE en Service Social (M.S.S)

Sherbrooke

Avril 2018

Table des matières	ii
Remerciement	iv
Résumé	v
Définition des principaux concepts mobilisés dans cet essai	vi
INTRODUCTION.....	1
I Violence conjugale: État des connaissances	5
1.1 Historicité et problématisation.....	5
1.2 Quelques données sur la violence conjugale au Québec	10
1.3 Politiques, programmes et pratiques déployées en matière de lutte contre la violence conjugale	13
1.3.1 Politiques gouvernementales pour prévenir et contrer la violence conjugale.....	13
1.3.2 Pratiques d'interventions féministes.....	17
1.3.3 Pratiques d'intervention interculturelle	19
1.3.4 Approche inter sectionnelle dans l'intervention auprès des femmes victimes de violence.....	21
1.4 Regard sur les enjeux reliés à l'applicabilité des approches et modèles théoriques promus en contexte de violence conjugale chez les communautés immigrantes	22
1.4.1 Approche féministe	22
1.4.2 Empowerment.....	25
II Quelques éléments descriptifs sur l'immigration au Canada et au Québec	27
2.1 Classification catégorielle et dimensionnelle des communautés immigrantes	31
2.2 Analyse réflexive et multifactorielle sur la violence conjugale en contexte migratoire.....	35
2.3 Logiques et facteurs endogènes	38
2.3.1 Facteur culturel.....	37
2.3.2 Importance du religieux	40
2.3.3 Place du « nous » dans l'intervention	42
2.3.4 Caractère tabou de la violence.....	43
2.3.5 Barrière de la langue, inaccessibilité aux services.....	44
2.4 Facteurs exogènes.....	46
2.4.1 Pratiques d'intervention.....	46
2.4.2 Méconnaissances de la réalité des immigrants	47
2.4.3 Limite des connaissances théoriques et pratiques	48
2.4.4 Parcours ou trajectoire migratoire	48
III Cadre pratique du stage et présentation de données empiriques	50

3.1 Présentation du milieu de stage et du projet initié par le milieu de stage.....	50
3.2 Phase exploratoire: Participation à des activités, entretien, sondage et observation participante	52
3.2.1 Participation au comité aviseur.....	51
3.2.2 Réalisation d'entretiens, observation participante, distribution de questionnaires.....	53
3.2.3 Participation aux ateliers de sensibilisation au Cégep	57
3.2.4 Intervention dans un cours de maîtrise	58
3.2.5 Limites sur le plan méthodologique	58
3.3 Représentation de la violence conjugale dans les communautés immigrantes.....	59
3.3.1 Typologie de la violence conjugale	59
3.3.2 Causes de la violence conjugale	60
3.3.3 Discussions	61
3.4 Regards sur certaines pratiques à l'interne et sur l'organisation des services	63
3.4.1 Expert désigné	63
3.4.2 Difficultés liées à la communication	66
IV Réflexion personnalisée	68
4.1 Actualisation des théories pour une adaptabilité des pratiques	68
4.2 Croisement des savoirs savants, professionnels et expérientiels	72
4.3 Productions d'outils d'intervention spécialisés	74
4.4 Quelques considérations éthiques et déontologiques en contexte de violence conjugale : entre efficacité et crédibilité de l'intervenante	75
CONCLUSION.....	80
Références	84

Remerciements

Cet essai, qui est le fruit de réflexions, de questionnements et d'analyses sur un problème social bien complexe, à savoir la violence conjugale dans les communautés ethnoculturelles, n'aurait jamais connu un tel aboutissement, n'eût été l'implication de quelques personnes à qui je souhaiterais témoigner toute ma gratitude et ma reconnaissance.

Je voudrais d'abord adresser mes remerciements les plus sincères à Mme Marie Beaulieu qui a accepté de diriger cet essai et qui n'a ménagé aucun effort en vue de son aboutissement. Sa rigueur, ses réflexions stimulantes et ses commentaires productifs ont été déterminants dans la production de cet essai. Merci de m'avoir accueillie au sein de la Chaire et de m'avoir laissée prendre ma place!

Ensuite, mes remerciements vont à Mme Annie Roy qui a accepté inconditionnellement d'évaluer cet essai. J'ai effectué mes premiers pas dans l'intervention en contexte de violence conjugale à l'Escale de l'Estrie, à ses côtés et elle a su me transmettre toute la passion, l'expérience, mais surtout la patience qui prévaut lorsque nous côtoyons ces femmes.

Enfin, mes remerciements vont :

Aux professeurs du département de service social, plus spécialement à Mesdames Suzanne Garon,

Annick Lenoir et Michele Vatz-Laaroussi, pour les multiples savoirs transmis et partagés,

À mes collègues de la Chaire de recherche pour les discussions enrichissantes et passionnantes sur divers sujets,

À toute l'équipe de la Méridienne, de m'avoir offerte la possibilité de participer à leur projet : *Améliorer l'accessibilité aux services pour les femmes immigrantes.*

À Mme Céline D. Kenyon, d'avoir cru en moi et de m'avoir laissée ma chance!

Finalement, mes pensées vont à ces deux personnes qui me servent de piliers dans ma vie: ma petite perle d'amour, Diarra qui me transmet quotidiennement son énergie inépuisable et mon mari, Touba, pour sa patience, ses réflexions fécondes et critiques. Je pense très fort à mes parents, mes frères, ma famille, à la fois si loin et si près de moi!

Dieureudieuf

Résumé

Cet essai propose une réflexion critique et analytique sur les modèles et/ou approches théoriques ainsi que les pratiques d'intervention élaborées dans le domaine de la violence conjugale chez les communautés ethnoculturelles. Les objectifs poursuivis sont multiples et s'arc-boutent autour de différents points:

- Fournir quelques éléments descriptifs sur la diversité des populations immigrantes laquelle nécessite des politiques, des programmes et des pratiques adaptés à leurs réalités socioculturelles.
- Identifier les représentations des personnes immigrantes sur la problématique de la violence conjugale ainsi que sur d'autres thématiques connexes.
- Sur la base de l'objectif qui précède, formuler de nouvelles stratégies de pensées et d'actions pour une meilleure prise en charge participative et inclusive de cette question sociale.

En m'appuyant sur une revue littéraire ainsi que sur des données empiriques issues de mon expérience terrain, j'aborde ce problème social chez les personnes immigrantes sous divers angles et selon différentes perspectives. La première partie consiste en la présentation de quelques faits historiques et saillants ayant concouru à la reconnaissance de la violence conjugale en tant que problématique sociale, touchant tous les groupes socioculturels. Sont ensuite exposés quelques éléments descriptifs sur la thématique de l'immigration au Canada en mettant l'accent sur la diversité des populations immigrantes, laquelle doit impliquer des politiques, des programmes et des pratiques qui tiennent compte des besoins, des attentes et des réalités socioculturelles de ces populations. D'ailleurs, la violence conjugale, en tant que problème social, pourrait tenir compte de ces considérations en raison de son caractère multidimensionnel. Ainsi, une partie de cet essai rend compte de l'expérience des communautés ethnoculturelles sur la violence conjugale en lien avec les pratiques professionnelles et organisationnelles qui en découlent. En effet, certaines méthodes et techniques d'intervention promues en contexte de violence conjugale chez les femmes immigrantes sont, quelque peu, remises en question. In fine sont partagées quelques pistes de réflexion quant aux possibilités d'impulser de nouvelles pratiques pouvant répondre de façon optimale aux besoins de la clientèle immigrante.

Mots clés: Violence conjugale, problème social, problématique, victime, pratiques d'intervention, représentation sociale.

Définition des principaux concepts mobilisés dans le cadre de cet essai

Je propose quelques définitions portant sur les concepts centraux à cet essai en vue de mieux me les approprier tout au long de ma réflexion et de mon analyse.

Violence conjugale: Une définition proposée par l'Organisation des Nations Unies est présentée dans le document.

Victime : Il s'agit d'un terme qui suscite quelques controverses quant à son utilisation en contexte de violence conjugale. J'ai fait le choix de l'emprunter puisqu'il est employé dans certains milieux de pratique pour désigner les femmes qui subissent des actes de nature violente de la part de leur conjoint.

Problème social : Un problème qui interroge les rapports sociaux (de classes, de sexes, d'ethnies, de générations, de cultures, etc.), les positions ou histoires sociales qui en sont les effets (Dorvil et Mayer, 2003).

Problématique : Il s'agit de l'approche ou la perspective théorique qu'on décide d'adopter pour traiter le problème posé par la question de départ (Quivy et Van Campenhoud, 2006).

Représentation sociale : Elle consiste en des manières de voir et de penser socialement acquises (Champagne, 2002).

Pratiques d'intervention : Elles désignent ici des façons de faire, un processus, un cadre interactionnel visant à résoudre un problème social.

INTRODUCTION

La violence conjugale est un problème social qui secoue toutes les sociétés humaines dans le monde (Lessard, G., Montminy, L., Lesieux, G., Flinn, C., Roy, V., Gauthier, S. & Fortin, A. , 2015). Dans le rapport présenté par l'Organisation des Nations Unies sur les violences faites aux femmes à partir d'une recherche effectuée dans 102 pays, les chiffres avancés indiquent que plus d'un tiers des femmes dans le monde a été victimes de violence physique ou sexuelle à un moment donné de leur vie (ONU, 2015). Cette information tire la sonnette d'alarme sur la gravité et l'ampleur de ce problème social qui touche une population particulièrement vulnérable, en l'occurrence les femmes.

Toujours dans ce rapport, il est indiqué que ces dernières ont moins accès à l'éducation surtout dans certaines zones géographiques où l'inégalité entre les sexes est plus que jamais présente; elles sont moins présentes dans le marché de l'emploi du fait de certaines croyances et idées admises qui les confinent dans des rôles stéréotypés. S'y ajoutent, en effet, les inégalités salariales entre les hommes et les femmes qui constituent des réalités non négligeables. Ces éléments (manque d'éducation, accès limité sur le marché du travail, inégalités salariales, etc.) ne constituent pas l'apanage d'une population féminine donnée et restent symptomatiques de la question de l'inégalité entre les sexes laquelle contribuerait à accentuer les violences envers les femmes. D'ailleurs, ces données fournies par l'ONU sur la prévalence de la violence conjugale dans le monde démontrent son caractère universel et dont la complexité n'est plus à nier (Poupard, 2010).

En effet, bien que présente dans toutes les couches sociales, la violence conjugale se manifeste sous différentes formes et sa prise en charge reste fortement tributaire du contexte social, politique et culturel, dans lequel elle s'exerce. Le Québec ne fait pas

exception et reste confronté à ce problème social auquel il tente d'apporter des réponses diverses: sur le plan structurel en termes de politiques, de programmes, de services, etc. et sur le plan culturel, en termes de productions, de connaissances théoriques, empiriques et pratiques. Malgré ces efforts consentis, force est de constater que le problème sévit encore et nécessite qu'on continue de s'y pencher pour mieux le prévenir et le contrer. En effet, les études publiées par le ministère de la Sécurité publique (2016) portent à notre connaissance qu'en 2014, les femmes constituaient 78.5 % des victimes d'infractions commises dans un contexte conjugal. Ce pourcentage ne fournit aucune précision sur l'origine, le statut socioprofessionnel ou encore l'appartenance culturelle et /ou religieuse de ces femmes, mais elles renseignent sur le fait qu'elles en sont davantage victimes.

Dans ce travail, je me suis particulièrement intéressée aux femmes immigrantes venues s'installer au Québec pour des raisons: familiales, humanitaires, politiques ou professionnelles. Ces femmes, en plus de se heurter aux enjeux inhérents au processus d'immigration et à leurs statuts d'étrangères, se retrouvent davantage fragilisées par la violence subie de la part du conjoint. En 2009, environ 4% des femmes immigrantes ont déclaré avoir subi de la violence conjugale (Institut National de Santé Publique, 2016). Ce pourcentage est tout de même non négligeable d'autant plus qu'il s'agit ici de victimes ayant dévoilé ou signalé, aux autorités compétentes, les violences dont elles ont fait l'objet. Cela me fait dire que, probablement, ces statistiques sont sujettes à modification à la hausse, car certaines violences commises dans un cercle conjugal n'ont pas été rapportées par les victimes en raison entre autres des barrières linguistiques, de la méconnaissance des institutions, de certaines pratiques d'intervention inadaptées à leurs réalités, etc.

En effet, les femmes immigrantes constituent une population très diversifiée en raison de leurs parcours migratoires, de leurs réalités socioculturelles, de leurs trajectoires individuelles, de leurs identités, de leurs attributs en termes d'éducation, de culture, de santé, etc. Face à la violence conjugale, les femmes immigrantes réagissent différemment et ont des attentes bien spécifiques par rapport aux services qui leur sont proposés. Seulement, le constat est sans équivoque: le processus de demande d'aide pour ces femmes est souvent parsemé d'embûches et d'obstacles.

À travers mon expérience professionnelle, en tant qu'intervenante, j'ai pu relever des limites considérables sur les pratiques d'intervention promues en contexte de violence conjugale chez les femmes immigrantes. Lorsque ces femmes se présentent dans les points de service pour bénéficier d'un soutien ou d'un accompagnement, elles font face à d'autres difficultés plus accrues, car il existe des barrières institutionnelles, culturelles, professionnelles, etc. qui paralysent leur rapport avec les intervenantes. La question de départ que je me suis alors posée est la suivante: les pratiques d'intervention promues en contexte de violence conjugale, découlant d'approches et de modèles théoriques, sont-elles adaptées à la réalité socioculturelle des femmes immigrantes ?

En me basant sur mon expérience de stagiaire et d'intervenante dans deux maisons d'hébergement et à travers mes recherches documentaires sur cette problématique, quelques éléments de réponses sont apportés à cette question. En effet, ma formation en travail social a été déterminante dans le cadre de la production de cet essai en cela même que je me suis appropriée les valeurs, les références théoriques et pratiques qui sont rattachées à cette discipline. Rappelons que les maisons d'hébergement regorgent de professionnelles dont la pratique est fortement influencée par d'autres

formations, soit en psychologie, soit en éducation spécialisée. Les équipes de travail s’inscrivent alors dans une démarche interdisciplinaire qui comporte son lot de difficultés (valeurs professionnelles, organisationnelles, personnelles en tension, par exemple) mais qui est en même temps source d’enrichissement sur le plan de la pratique. Pour ma part, le travail social qui puise dans divers champs théoriques (sociologie, éthique, politique, etc.) m’a permis de bien saisir la complexité de la violence conjugale en tant que problème social. Je me suis, dès lors, appropriée une vision à la fois critique et constructive de cette problématique pour en faire une analyse plus globale, incluant à la fois la prise en compte de facteurs individuels et collectifs.

Ainsi, dans la première partie de cet essai, j’effectuerai un état des connaissances sur la violence conjugale en abordant les faits historiques ayant concouru à sa problématisation ainsi que les politiques, programmes et pratiques déployés pour la prévenir et la contrer. J’exposerai également les modèles et/ou approches théoriques principaux promus en contexte d’intervention en matière de violence conjugale au Québec afin d’en faire une première analyse critique pour faire ressortir les enjeux liés à leur applicabilité auprès de la clientèle immigrante. Ensuite, dans la seconde partie, je tracerai le portrait de la diversité des populations immigrantes au Québec pour ensuite discuter de l’importance de prendre en considération le caractère multidimensionnel de la violence conjugale. À partir d’informations amassées lors d’un stage de 2e cycle en travail social, je déclinerai les points de vue que les personnes immigrantes ont sur la violence conjugale et la réponse qui lui est donnée au Québec dans la troisième partie. Enfin, dans la quatrième partie, je proposerai de nouvelles avenues pour la pratique du

travail social auprès des femmes issues de communautés culturelles en situation de violence conjugale.

I Violence conjugale: État des connaissances

1.1 Historicité et problématisation

Sans décrire de façon exhaustive l'histoire de la lutte contre la violence conjugale au Québec, je présenterai quelques grandes lignes qui l'auront marquée et les raisons politiques qui ont poussé divers acteurs à s'y intéresser. Ce chapitre vise donc à retracer certains événements historiques ayant concouru à la reconnaissance de la violence conjugale dans le débat public, donc à l'émanciper de la sphère privée. Ainsi, animée par une curiosité intellectuelle, j'ai voulu comprendre la manière dont s'est effectuée la reconnaissance de ce problème social par des acteurs privés et publics, laquelle reconnaissance aura certainement conduit à l'adoption de politiques et de programmes sociaux pour la prévenir et l'éradiquer. Ce travail de reconnaissance est poursuivi au moyen de campagnes de prévention et de sensibilisation, en dénonçant les actes discriminatoires ou criminels dirigés à l'endroit des femmes, en soutenant les associations féministes et/ou humanistes qui se mobilisent pour défendre les droits des femmes, etc.

En effet, il est important, dans un premier temps, de mentionner le rôle crucial et déterminant joué par les associations féministes dans le processus d'autonomisation des femmes en leur permettant d'être conscientisées sur certaines formes d'oppressions, dont la violence conjugale. La presque totalité des écrits consultés décrit l'implication soutenue des mouvements féministes sur la question des violences faites aux femmes ainsi que les actions concrètes posées à cet effet. En effet, « *la dénonciation de la*

violence conjugale par le mouvement des femmes a donné lieu, vers la fin des années 1970, à la création d'un important réseau de refuges pour femmes battues ainsi qu'à divers modes d'interventions auprès des femmes violentées » (Lemieux, 1994, p. 6).

Comme l'écrit Lavergne, (1998) cité par Lessard et al. (2015), ces femmes engagées dans des mouvements féministes vont alors porter le combat avant même que le caractère public de ce problème ne soit officiellement reconnu.

Par ailleurs, des progrès importants sont notés sur la condition des femmes avec l'adoption de la charte des droits et libertés de la personne en 1975, qui interdisait de façon officielle la discrimination selon le sexe (Maison d'hébergement le FAR, 2013). Plus tard en 1979, le secrétariat à la condition féminine voit le jour, sous la direction d'une femme assistée par un *réseau de répondantes dans les ministères*, pour reprendre leurs mots (Maison d'hébergement le FAR, 2013).

D'autres avancées majeures s'opèrent durant cette période et s'articulent autour de l'implication des femmes dans la vie politique et économique. Cependant, aucune réponse politique significative ne sera apportée au problème de la violence conjugale et il aura fallu que le mouvement d'aide aux femmes battues, en plus de créer des refuges, élabore des types d'intervention féministe visant l'autonomie et l'affirmation des femmes (Lemieux, 1994). C'est dans cette mouvance que la deuxième maison d'hébergement au Québec vit le jour à Sherbrooke en 1977, à l'initiative d'un groupe de femmes qui voulût offrir un lieu de refuge pour les femmes et les enfants dont la sécurité était compromise (Témoignage d'une intervenante à l'Escale de l'Estrie¹). D'autres maisons d'hébergement seront implantées dans la province du Québec toujours dans la perspective de donner aux femmes la possibilité d'être accompagnées et suivies dans leur volonté de

¹ L'escale de l'Estrie est une maison d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale.

mettre un terme à la violence vécue. Avant cette date, il n'y avait aucun service pour la clientèle des femmes battues et personne ne s'interrogeait sur l'augmentation de la violence envers les femmes (Rojas-Vijer, 2008). En 1979, le regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence conjugale est fondé dans l'optique d'assurer une mission d'éducation, de sensibilisation et d'action autour de la problématique (Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale, 2017). Il faut attendre la décennie suivante, plus précisément en 1985, pour que la politique d'aide aux femmes violentées soit adoptée par le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec. Les acteurs politiques commencent alors à manifester leurs intérêts pour la violence conjugale qui devient ainsi une préoccupation gouvernementale. En 1995, le gouvernement du Québec adopte la politique d'intervention en matière de violence conjugale et du plan d'action qui en découlera en 2002 (Maison d'hébergement le FAR, 2003). Le statut des femmes immigrantes parrainées sera revisité en 1993 avec la possibilité pour ces dernières d'observer la réduction de la durée de parrainage qui passe de 10 à 3 ans (Maison d'hébergement le FAR, 2003).

L'adoption de ces nouvelles directives va être déterminante dans le processus d'intégration des femmes immigrantes dans le territoire d'accueil, puisqu'elles vont être en mesure de participer à la vie active et d'acquérir par la même, une autonomie financière (Maison d'hébergement le FAR, 2003). De plus, ces femmes acquièrent le droit de bénéficier de certains programmes sociaux, ce qui n'était pas le cas auparavant. Ce petit rappel historique décrit brièvement quelques faits saillants ayant conduit à la

reconnaissance de la violence conjugale en tant que problème social nécessitant des actions concertées visant à la prévenir et à la combattre.

Toutefois, il est à relever que ce ferment de mobilisation et d'action sociale s'est répandu à travers le monde et le Québec, s'inscrivant dans cette mouvance, va reconnaître la violence conjugale comme résultant entre autres, des inégalités liées au sexe. En 1993, les Nations Unies définissent la violence de genre comme: « *La violence à l'égard des femmes...comme un moyen de contrôle de la femme ayant ses racines dans le rapport de pouvoir inégal entre la femme et l'homme qui subsiste encore, et qu'elle constitue ainsi un obstacle à la réalisation de l'égalité effective de la femme et de l'homme* » (Smedslund, 2010, p. 1). Toujours dans la déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes, celle-ci est désignée comme étant « *tous actes de violence dirigés contre le sexe féminin, et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée* » (Organisation des Nations Unies, 1993, article premier, n. p). Cette définition fournit une typologie des formes de violences existantes lesquelles témoignent de la volonté de quelques hommes violents d'assoir leur domination sur les femmes qui deviennent alors leurs principales victimes. En effet l'expression « *violences faites aux femmes* » évoque diverses formes de violence, de mauvais traitements et de négligence dont les femmes sont victimes dans leurs relations conjugales et/ou familiales. Il apparaît, à travers la littérature consultée dont la politique d'intervention en matière de Violence conjugale (Gouvernement du Québec, 1995) et mes connaissances issues de mon expérience terrain, plusieurs types de violence conjugale.

Évoquons de prime abord *la violence physique* qui est la plus connue, car étant la plus visible et la plus manifeste. Elle se traduit par des actes (gifles, strangulations, coups de poing, blessures, etc.) qui pourraient gravement nuire au bien-être de la femme.

La violence psychologique, quant à elle, consiste à humilier ou à dénigrer la personne de façon constante. Elle ne laisse pas de traces visibles, mais elle cause des blessures et des souffrances profondes comme la perte de l'estime de soi, de la confiance en soi, etc.

La violence verbale se manifeste par l'utilisation de propos dévalorisants ou dégradants vis-à-vis de la victime afin de la maintenir dans une position subalterne.

La violence sexuelle est évoquée quand la femme est victime d'attouchements forcés ou de harcèlements sexuels. Elle a lieu lorsque la femme doit se plier contre son gré à des relations sexuelles dégradantes, dangereuses ou blessantes. La mutilation des organes génitaux féminins, qui touche certaines communautés spécifiques, est également une forme de violence sexuelle dont on parle peu et qui pourtant a des conséquences graves sur la santé psychologique et physique des femmes.

La violence sociale se traduit par une volonté manifeste d'isoler la victime, de surveiller et de limiter ses déplacements. Cela passe par des interdits de contact avec ses amis ou sa famille dans le but d'avoir un contrôle exacerbé sur sa personne.

La violence spirituelle implique une interdiction ou une obligation de s'adonner à certaines pratiques religieuses. Elle se manifeste lorsque sont évoquées certaines croyances religieuses pour justifier la violence exercée sur la conjointe.

La violence économique ou structurelle vise à priver la femme de ses droits les plus fondamentaux comme la liberté d'exercer une profession, d'avoir accès à une

autonomie financière. Elle s'observe également dans des situations où la femme porte à elle seule toutes les charges afférentes au bon fonctionnement quotidien du foyer. Ces différentes formes de violence sont observables dans toutes les communautés humaines même si certaines couches sociales démontrent plus de fragilités et de vulnérabilités lorsqu'elles y font face.

Au Québec, des études menées par des chercheurs, des experts et des professionnels permettent de quantifier et de mesurer l'envergure de ce problème social qui enfreint, sans nul doute, à la liberté des femmes. La section qui suit va consister à exposer la gravité de la violence conjugale ainsi que les nombreuses conséquences qu'elle peut engendrer.

1.2 Quelques données sur la violence conjugale au Québec

Mon ambition, dans cette section, tend à rendre compte, à partir de quelques données statistiques, de l'ampleur de la problématique de la violence conjugale chez les femmes qui en sont les plus touchées. Si je me réfère aux données produites par Statistique Canada en 2013 et publiées par l'Institut National de Santé publique du Québec (INSPQ, 2016), les femmes représentaient environ 80 % des victimes de crimes de violence conjugale rapportés à la police au Canada comme au Québec. En me rapportant à la définition proposée par l'INSPQ, la criminalité en contexte de violence conjugale désigne « *des actes de violence commis entre partenaires intimes qui ont été signalés aux services de police au Canada* » (INSPQ, 2016, n.p). Il est donc possible d'en déduire que certains actes criminels commis par le partenaire violent ne font pas nécessairement l'objet d'un signalement et que ces chiffres pourraient être revus à la hausse.

Mais, il n'en demeure pas moins que ces données témoignent aisément de la gravité de ce problème social qui porte atteinte à l'intégrité des femmes. En effet, les raisons évoquées par les victimes pour ne pas dénoncer leur conjoint violent sont multiples (peur, isolement, méconnaissance des institutions, pression sociale, etc.) et restent tributaires parfois du type de violence auquel elles ont été exposées (Taibi , 2015). En réalité, certaines formes de violence, telle la violence psychologique, sont plus difficiles à prouver en raison de leur caractère insidieux. Certaines femmes vont refuser de dénoncer la personne les ayant violentées de peur de ne pas être crues ou tout simplement entendues. Sur cette base, il peut se révéler alors ardu de quantifier avec exactitude le nombre de femmes touchées par la violence conjugale. Malgré ces difficultés relatives à la production de données exhaustives et probantes, des données sont avancées sur la nature des actes de violence commis par les agresseurs ainsi que le pourcentage de femmes violentées.

La violence conjugale touche ainsi une proportion assez importante de femmes selon le rapport produit par le Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes (Cri-Viff, 2010) à propos des services d'aide en matière de violence conjugale. Il y est mentionné que, selon les études menées par Enquête Sociale (2009), 6% des Québécoises ont subi de la violence physique, 7% ont subi la violence sexuelle et 66% des conduites verbales à caractère violent. Cette même étude révèle que 45% des femmes affirment que leurs enfants ont été témoins de la violence subie.

Ces violences ont des conséquences graves sur le plan individuel, familial et sociétal et j'en énumérerai quelques-unes.

Sur le plan individuel, les femmes sont exposées à des problèmes de santé physique (blessures, traces de strangulation, fractures) et psychologique (dépression, baisse de l'estime de soi, troubles au niveau du sommeil, etc.). Ces conséquences ont, bien évidemment, des répercussions sur la vie familiale qui se retrouve instable et désorganisée, car un de ses membres se trouve dans un état de déséquilibre. Les enfants qui sont témoins de façon directe ou indirecte des scènes de violence entre les parents en sont également affectés, car ils ne bénéficient plus du soutien et de l'accompagnement qui prévaut.

Sur le plan sociétal, les inégalités entre les hommes et les femmes se creusent du fait de la domination masculine qui continue de s'exercer et qui empêche la pleine participation des femmes dans l'organisation de la vie sociale, politique et économique.

Malheureusement, la violence conjugale demeure un phénomène universel qui frappe tous les groupes sociaux, dont la population immigrante. Ainsi, en 2009, moins de 4,9 % de femmes immigrantes a rapporté avoir été victimes de violence conjugale au cours des cinq années précédant l'enquête, comparativement à 6,8 % des non-immigrantes selon l'Institut National de Santé publique du Québec (2016) qui s'est appuyée sur les données présentées par l'Enquête Sociale Générale (2009). Seulement, comme l'indique l'INSPQ (2016), ces chiffres sont à prendre avec beaucoup de prudence du fait de certaines barrières méthodologiques, dont celle linguistique. Par déduction, il semble difficile de s'appuyer sur des données précises pour spécifier avec justesse la prévalence de la violence conjugale chez les femmes immigrantes. Cela est, entre autres, dû à la rareté ou même à l'inexistence de recherches scientifiques dans le domaine de la

violence conjugale chez les communautés ethnoculturelles pour des raisons multiples dont celle évoquée ci-dessus.

Cependant, la barrière linguistique ne devrait pas constituer l'unique frein quant à la production de données probantes sur cette problématique qui, comme je l'ai présentée plus haut, comporte des conséquences importantes. S'y ajoute le fait que cette population constitue une couche très vulnérable en raison de la pauvreté, de la précarité, de l'isolement social, des différences culturelles et sociales qui les secouent et qui cristallisent la violence subie. Ainsi, à ma connaissance, aucune recherche ne fournit des données quantitatives sur les violences vécues par les femmes immigrantes. En d'autres termes, aucune statistique précisant le pourcentage de femmes ayant subi telle ou telle autre forme de violence particulière n'est à ce jour disponible. Cela m'amène à affirmer qu'il existe un vide scientifique à ce niveau qu'il urge de combler pour une meilleure prise en charge de ce problème social chez les femmes immigrantes.

Par ailleurs, pour saisir l'expérience des femmes immigrantes sur la violence conjugale en lien avec leurs parcours migratoires et en vue d'un renouvellement des pratiques, il serait judicieux également que des recherches-actions émancipatrices reposant sur des approches compréhensives soient menées. J'y reviendrai dans les paragraphes qui suivent.

1.3 Politiques, programmes et pratiques déployées en matière de lutte contre la violence conjugale

1.3.1 Politiques gouvernementales pour prévenir et contrer la violence conjugale

Après avoir exposé la façon dont les mouvements féministes et les acteurs politiques ont reconnu la violence conjugale, il m'a paru important de me pencher sur l'élaboration concertée de certaines politiques, programmes et pratiques déployées en

matière de prévention et de lutte contre la violence conjugale. En réalité, le gouvernement provincial a toujours misé sur des actions collectives et inclusives puisque la prise en charge de ce problème social nécessite l'implication et la collaboration de différents acteurs. C'est ainsi qu'en 1995, le gouvernement lance la *politique d'intervention en matière de violence conjugale: prévenir, dépister et contrer* dont le socle repose sur des efforts consentis et combinés des populations, des intervenantes, des professionnels et des experts en vue de faciliter et d'alimenter le travail de réflexion qui donnera lieu à des mesures concrètes. Comme l'écrit Bourque (2013):

« Depuis plus de 20 ans maintenant, l'action conjuguée du mouvement des femmes, d'associations (centres de femmes, etc.), d'intervenantes et d'institutions comme les CLSC a permis de: mettre en place une politique gouvernementale contre la violence conjugale (avec campagne de sensibilisation sur les normes sociales); réduire la dépendance économique des femmes vue comme une cause de la violence par l'adoption d'une loi sur l'équité salariale et d'autres mesures ayant diminué la pauvreté des familles monoparentales; mettre en place un réseau local de centres de femmes et de maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale; offrir à travers le Québec les services de groupes thérapeutiques pour hommes au comportement violent; mettre en place au plan local des tables de concertation sur la violence faite aux femmes qui ont piloté l'élaboration de protocoles de collaboration entre associations, policiers, services de santé et services sociaux, tous impliqués dans le soutien aux victimes; arrimer les actions collectives locales sur la violence envers les femmes ». (p. 41).

Non seulement, cette politique ainsi présentée semble dénoncer l'inégalité salariale entre les hommes et les femmes, reconnue comme étant une des causes de la violence, mais elle offre de nouvelles possibilités pour les femmes, victimes ou non, de faire partie intégrante du processus par la mise en place des tables de concertation par exemple. En effet, les tables de concertation permettent aux intervenantes des maisons d'hébergement ou autres professionnels de faire remonter les besoins et les

préoccupations des femmes en matière de violence conjugale afin que des solutions collectives puissent être envisagées.

D'ailleurs, dans le cadre de mon stage, j'ai participé à un projet initié par une maison d'hébergement dont l'objectif principal consiste à améliorer l'accessibilité aux services pour les femmes immigrantes. Nous avions alors effectué un vaste sondage auprès de certaines communautés culturelles, hommes et femmes inclus, dans l'optique de mieux cerner leurs besoins et leurs attentes par rapport aux services qui sont proposés en contexte de violence conjugale. Nous avions procédé au décryptage et à l'analyse des données issues de ce sondage que nous avions, par la suite, présentés à l'occasion d'une rencontre organisée par la table de concertation en violence conjugale de Montréal en janvier 2017. Ce travail de coordination, réunissant divers acteurs est un axe fondamental en travail social, car il promeut des stratégies d'action collective. Ces pratiques collaboratives identitaires valorisent le développement des capacités ou *capabilités*, au sens d'Amartya Sen, à savoir la possibilité pour chaque acteur de mettre en valeur ses propres forces en vue de rendre concrets des réalisations. Ces pratiques tendent, comme il est coutume de le nommer actuellement, à l'empowerment collectif.

En effet, la politique d'intervention en matière de violence conjugale (1995) a le mérite d'encourager les professionnels sur le terrain à s'approprier la démarche préconisée par le gouvernement tout en les invitant à rester en phase avec l'approche féministe qui sous-tend leurs pratiques. Abondant dans la même veine, le Ministère de la Sécurité publique, cité par la Fédération des maisons d'hébergement du Québec, souligne que:

« Cette politique interpelle l'ensemble des décideurs et particulièrement les intervenants et les intervenantes des réseaux respectifs des ministères l'ayant

entérinée. Les neuf principes directeurs de cette politique situent clairement la violence dans un cadre d'analyse féministe, la positionnant comme le résultat de rapports sociaux inégaux entre les hommes et les femmes » (Fédération des maisons d'hébergement pour femmes, 2015, p. 5).

Cette politique a également des retombées non négligeables sur le plan judiciaire, car son adoption aura permis « *de modifier considérablement les pratiques policières, comme en fait l'adoption rapide de nouvelles procédures par les principaux services de police du Québec qui s'est traduite par la judiciarisation systématique des cas signalés à la police* ». (Boivin et Ouellet, 2013, p. 52). Elle aura conduit également à l'élaboration du *Plan d'action gouvernementale 2012-2017* qui vise, entre autres, à renforcer les actions préventives au niveau de la sensibilisation et la conscientisation des populations sur la violence conjugale. En effet, la mise en œuvre de la politique et du plan d'action va favoriser:

« *La consolidation du réseau des maisons d'hébergement, des centres de femmes et des centres d'aide aux victimes d'actes criminels, la réalisation de deux campagnes gouvernementales de sensibilisation et la modification législative permettant la résiliation d'un bail résidentiel, notamment pour un motif de violence conjugale* » (Gouvernement du Québec, *Plan d'action gouvernementale 2012-2017*, 2012, p. 4).

Tableau récapitulatif des politiques gouvernementales et non gouvernementales en matière de lutte contre la violence conjugale	
1975: Adoption de la charte des droits et libertés	Interdiction officielle de toute forme de discrimination selon le sexe
1979 : Cr éation du secr éariat à la condition féminine	Soutient les actions du gouvernement pour la promotion de l'égalité entre les sexes
1975: Naissance de la premi ère maison d'hébergement pour les femmes victimes de violence conjugale	La naissance de cette maison a été symbolique dans la reconnaissance de la violence conjugale en tant que probl ème social
1979: Cr éation du regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence conjugale	Son objectif consistait à assurer une mission d'éducation, de sensibilisation et d'action autour de la probl ématique

1985: Politique d'aide aux femmes violentées adoptée par le ministère de la santé et des services sociaux du Québec	Les violences perpétrées à l'endroit des femmes deviennent officiellement un problème pris en charge par les acteurs publics
1995: Adoption de la politique d'intervention en matière de violence conjugale par le gouvernement du Québec	<p>Cette politique a permis d'harmoniser une approche et une intervention intégrée, globale et concertée entre différents partenaires des secteurs public, parapublic et communautaire directement concernés par problématique de la violence conjugale (Gouvernement du Québec, <i>politique d'intervention</i>, 1995)</p>
2012: Plan d'action gouvernementale 2012-2017 en matière de lutte contre la violence conjugale.	<p>Ce plan va « intensifier les efforts consentis par le gouvernement pour assurer la sécurité et la protection des victimes de violence conjugale et des enfants qui y sont exposés et à apporter une réponse aux besoins d'aide et d'encadrement des agresseurs. De plus, il répondra aux besoins des autochtones et des personnes vivant dans un contexte de vulnérabilité par rapport à la violence conjugale, notamment les personnes âgées, handicapées, immigrantes, issues des communautés culturelles, lesbiennes, gaies, bisexuelles, transsexuelles et transgenres ainsi que les hommes victimes de violence conjugale ». (Gouvernement du Québec, <i>plan d'action gouvernementale 2012-2017</i>, p. 1)</p>

**Tableau résumant les différents politiques et programmes de lutte contre la violence conjugale
(Adaptation personnelle de différentes sources)**

1.3.2 Pratiques d'interventions féministes

Sur le plan des pratiques, j'ai évoqué le rôle essentiel que les associations féministes ont porté auprès des femmes victimes en faisant usage, déjà à l'époque, de techniques d'intervention qui découlent des principes de l'intervention féministe. Ces pratiques reposaient, entre autres, sur l'ouverture d'un espace de dialogue favorisant la prise de parole de la victime qui en était dépossédée et sur un processus de dé-victimisation. Ces « intervenantes » utilisaient des pratiques d'interventions qui sont encore aujourd'hui promues en contexte de violence conjugale. En effet, les pratiques féministes permettent de rendre compte de la dynamique inégalitaire des rapports de pouvoir entre les hommes et les femmes qui sont soumis au modèle patriarcal. Elles permettent de conscientiser sur les fonctions inégalitaires dévolues aux hommes et aux

femmes par le biais des systèmes de valeurs auxquels ils se réfèrent et qui pourraient, entre autres, contraindre les femmes dans une position de subordination et par conséquent, d'acceptation ou de légitimation de la violence subie.

L'approche féministe préconise des modèles et/ou des techniques d'intervention qui sont appropriés dans le cadre d'une relation d'aide auprès des femmes. Des études fort intéressantes ont été réalisées par un groupe recherche sur les difficultés de pratique de 40 intervenantes sociales du réseau des affaires sociales à Montréal en 1990- 1991; « *des difficultés appréhendées à partir d'incidents critiques résultant de situations d'incompréhensions interculturelles survenues entre elles et leur clientèle-femmes et familles d'immigration récente* » (Legault, 1993, p. 63). Cette étude a donné lieu à l'élaboration de quelques principes essentiels à l'intervention auprès des femmes immigrantes, lesquels principes se greffent aux modalités de base de l'approche féministe. Ces principes reposent sur:

« *L'évaluation des conceptions des rôles sociaux dans diverses cultures et leur degré de flexibilité; la sensibilisation des communautés culturelles autres que québécoises à la conception des rôles sociaux de la société d'accueil ; l'acquisition de l'autonomie; le respect du rythme de la cliente ; l'importance de ne pas nommer l'intervention féministe comme telle ; la création de groupes-soutiens ; l'orientation vers les ressources appropriées* » (Legault, 1993, p. 73).

Ces quelques principes d'intervention sont pensés en fonction des réalités des femmes immigrantes et tiennent compte de leurs expériences, de leurs vécus, de leurs croyances, etc. Le fait de ne pas nommer l'intervention féministe par exemple, constitue une façon de prendre en considération les expériences des femmes immigrantes pour qui le discours féministe peut être « choquant ». D'ailleurs, les organismes soulignent l'importance d'éviter un langage féministe direct sur la violence et les rapports hommes-

femmes, tout en s'inscrivant dans une dynamique des droits entre les sexes et de lutte contre la violence (Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes, 2017). Ainsi, pour répondre de façon appropriée aux exigences de la pratique en milieu interculturel, la conciliation des approches féministes (pour les professionnels) et des pratiques traditionalistes² (pour les femmes immigrantes) peut constituer un atout non négligeable.

1.3.3 Pratiques d'intervention interculturelle

Toujours en ce qui concerne la clientèle immigrante, certaines pratiques sont davantage préconisées puisqu'elles permettent de prendre en compte certaines réalités propres à cette clientèle sur le plan socioculturel, du point de vue du parcours et de la trajectoire migratoire et de certains enjeux inhérents au processus d'intervention. Je peux citer entre autres, l'approche interculturelle qui découle des travaux de la psychologue Margalit Cohen-Emérique et qui repose sur trois postulats essentiellement : la décentration, la pénétration et la négociation ou médiation (Bélanger, 2002).

La décentration est un processus réflexif continu qui permet d'être à l'écoute de ses propres valeurs, de ses limites et de ses forces au niveau de l'intervention. Comme l'écrivit l'auteure « *la décentration, c'est prendre distance de soi, en réfléchissant sur soi-même, en étant un sujet qui se perçoit en tant qu'objet, porteur d'une culture et de sous-cultures auxquelles s'intègrent des modèles professionnels et des normes institutionnelles, replacées à chaque fois dans une trajectoire personnelle* » (Cohen-Emerique, 2013, p. 76). Ce processus de *décentration* entraîne une attitude de distanciation vis-à-vis de nos

² Les approches traditionalistes consistent à intégrer la dimension culturelle pour une meilleure collaboration.

propres schèmes de référence en tant qu'intervenants; ce qui nous pousse à aller à la rencontre de l'univers culturel et idéologique de l'autre. Cette démarche visant une certaine objectivité, car elle nous écarte de tous préjugés ou jugements erronés, consiste à *pénétrer* dans le système de l'autre pour comprendre ses aspirations en lien avec les attentes normatives de son groupe d'appartenance.

Mais, il faut tenir compte également du fait que l'individu n'est pas un être passif, qui ne fait qu'absorber les valeurs et les attentes du groupe. Chaque individu, en plus de faire partie intégrante d'une organisation sociale, est porteur d'un projet personnalisé qui découle de ses propres ambitions. Il appartient alors à l'intervenant de penser l'individu en tant que sujet socialement et culturellement défini. À partir de ce moment, celui-ci dispose d'éléments constitutifs de l'identité de sa cliente et du groupe auquel elle s'identifie et parallèlement, la cliente s'imprègne des réalités professionnelles et sociales de l'intervenant. Dès lors, le processus de négociation peut être enclenché, car aussi bien le professionnel que la cliente sont sensibilisés à leurs réalités mutuelles.

Négocier ne veut pas dire d'emblée que le professionnel a les mains et les pieds liés, qu'il est tenu de tout accepter. La violence conjugale demeure un acte inacceptable et intolérable, qui va à l'encontre des droits humains les plus fondamentaux. En outre, pour le professionnel, le fait d'inclure le client dans l'élaboration et la construction de l'intervention permet de cibler ses difficultés les plus ponctuelles et d'y apporter, conjointement des réponses significatives. En effet, l'avantage de l'approche interculturelle réside dans le fait que le professionnel n'est pas réduit à un expert; ce processus donne lieu à une analyse multidimensionnelle reposant sur un savoir expérientiel (celui du client) et un savoir professionnel (celui du travailleur social).

L'intervention interculturelle vient en appui aux autres approches traditionnellement utilisées en travail social à savoir l'approche systémique (dont les fondements reposent sur une analyse du système client et des interactions qui s'y produisent), l'approche fonctionnaliste (qui cible essentiellement les besoins du client) et l'approche structurelle (qui met en évidence les inégalités sociales et promeut une modification des structures sociales). Cependant, l'application de l'intervention interculturelle n'est pas toujours évidente puisque cela nécessite du temps pour comprendre, échanger, dialoguer et négocier. Or, le facteur temps fait souvent défaut aux intervenants qui, alors, bousculent les étapes de l'intervention afin de respecter le cadre organisationnel et institutionnel auquel ils sont soumis.

1.3.4 Approche intersectionnelle dans l'intervention auprès des femmes victimes de violence

Au-delà des pratiques de sensibilisation, de conscientisation ou de mobilisation, l'intervenant peut faire appel aux pratiques intersectionnelles, qui semblent moins évidentes à « pratiquer³ », mais qui ont le mérite de déconstruire la catégorie « femme immigrante ». Nous le verrons plus en détail dans les paragraphes qui suivent, ces femmes ont des expériences de vie différentes, d'où l'importance de décloisonner la catégorie « femme immigrante » pour approfondir l'analyse dans l'optique de rendre compte des intersections entre les multiples systèmes d'oppression et de domination ainsi que les inégalités liées à l'âge, au sexe, à l'appartenance religieuse ou à l'orientation sexuelle. Par exemple, une femme immigrante ainée analphabète ou illettrée n'aura pas le

³ En effet, la pratique inter sectionnelle fournit une analyse pluridimensionnelle des difficultés vécue par les femmes immigrantes en contexte de violence conjugale. Seulement, il peut s'avérer complexe pour les intervenantes d'agir à la fois sur l'ensemble des formes de discriminations liées à l'âge, au sexe, à l'ethnie, à la religion, etc. Leur pouvoir d'action est parfois limité.

même rapport à la violence conjugale qu'une jeune femme native du Québec. Il est donc nécessaire de décortiquer comment les différentes sources d'oppression s'opèrent dans chaque situation et comment les divers rapports de pouvoir se renforcent mutuellement. Cette démarche amène l'intervenant à pénétrer la réalité intrinsèque de l'individu et/ou du groupe, non pas pour cumuler les situations d'oppressions ou d'inégalités, mais pour les analyser conjointement.

1.4 Regard sur les enjeux reliés à l'applicabilité des approches et modèles théoriques promus en contexte de violence conjugale chez les communautés immigrantes

Dans cette section, je partagerai une réflexion sur l'approche féministe et l'*empowerment* qui encadrent parfois l'intervention effectuée auprès de la clientèle immigrante. Partant de mon expérience en tant que praticienne, j'ai voulu discuter de leurs limites dans le processus d'intervention auprès des femmes immigrantes victimes de violence conjugale.

1.4.1 Approche féministe

Les approches et/ou modèles théoriques permettent de mieux penser et de mieux construire l'intervention, car ils constituent des cadres de référence pour les professionnels. En effet, ce qui apparaît sous nos yeux ne reflète pas tout le temps la vérité, d'où l'importance d'avoir accès à ce qui est communément appelé « les idées », les « modèles ou approches théoriques » qui sont des constructions intellectuelles et qui permettent de faire une lecture plus objective des problèmes vécus par la cliente. Il faut

aussi donner à la cliente la possibilité de nous décrire sa réalité. Concrètement, cela veut dire quoi ? Être en présence d'une femme immigrante ayant subi une violence physique ne permet pas au professionnel de concevoir, dans l'absolu, une intervention psychosociale qui est appropriée. Il faut tenter d'apporter des réponses à un certain nombre de questions : quelle est la cause manifeste ou latente de cette situation de violence ? Quelles seront les conséquences d'un tel acte sur le plan individuel ou familial ? Quelles sont les stratégies à déployer pour remédier à cette situation ? Quel est le discours des acteurs politiques sur la prise en charge des violences faites aux femmes ?

Ainsi, en faisant appel aux théories ou approches féministes et constructivistes, le professionnel peut faire des croisements entre la violence subie par sa cliente et les inégalités entre les sexes. Dès lors, son intervention va reposer sur un dialogue constructif qui va consister à rétablir le statut dévalorisant ou dégradant perçu comme tel par la victime en vue d'améliorer son estime et sa confiance en soi. De ce point de vue, les théories sont importantes et incontournables dans la relation d'aide. Seulement, à mon avis, étant entendu qu'elles sont des constructions intellectuelles, elles sont souvent teintées de nos valeurs, de nos croyances et de nos habitus, lesquels sont déterminés par notre appartenance à un milieu socioculturel. En effet, l'approche féministe, décrite comme relevant d'une pensée essentiellement « blanche et occidentale » (Corbeil et Marchand, 2007), reste celle qui domine en intervention effectuée en contexte de violence conjugale puisqu'elle privilégie l'établissement d'une dynamique égalitaire au sein du couple.

Dans les communautés ethnoculturelles, ce principe reposant sur une égalité au sein du couple peut produire des effets pervers. En réalité, dans certains groupes

ethnoculturels, l'homme reste le pourvoyeur; celui qui occupe une position d'autorité dans la sphère familiale. La femme qui décide de s'affranchir de l'autorité de son époux pourrait être rejetée par sa famille ou par sa communauté puisqu'elle n'est plus en phase avec les règles du groupe. Le refus de se soumettre aux coutumes, de résister aux valeurs du groupe pourrait s'avérer néfaste pour ces femmes. De surcroit, elles présentent plus de vulnérabilités et de fragilités en raison de plusieurs facteurs, dont l'isolement social dû à un manque de réseau, à la méconnaissance de la langue, à l'inaccessibilité aux services, etc. En effet, les femmes immigrantes quittent leur pays d'origine et se voient détachées de leur réseau familial, amical et professionnel. Se trouvant alors dans l'impossibilité de se servir des réseaux personnels bâtis dans leurs pays d'origine, elles doivent recommencer à nouveau à se créer un cercle social, ce qui est loin d'être évident (Renouveau Sherbrookois, 2015). Elles peuvent vivre dans l'esseulement ou dans l'isolement avant de se construire de nouveaux liens sociaux. Le fait de ne pas parler et/ou de ne pas comprendre la langue du pays vient complexifier le processus d'intégration et d'adaptation à la société d'accueil. En m'appuyant sur mon expérience terrain, j'ai pu remarquer qu'à la fin de leurs séjours dans les maisons d'hébergement, ces femmes sont laissées à elles-mêmes sans aucun soutien ou appui de la part des institutions ou des organismes; ce qui amplifie la gravité de leurs situations.

En les invitant tout simplement à une reprise de pouvoir sur leur vie, les approches féministes déployées dans le contexte d'intervention en violence conjugale permettent-elles de tenir compte des modèles ou dimensions culturelles des femmes violentées ? En effet, pour ne pas les exposer à des situations de cumul d'exclusion, ne serait-il pas important d'intégrer à la fois les réalités et les attentes qui proviennent de

leur communauté ou de leur pays d'origine, à celles de leurs territoires d'accueil ? Si oui, il serait alors pertinent de penser à des façons de procéder pour arrimer les aspirations des femmes immigrantes en situation de violence conjugale aux réalités structurelles du territoire d'accueil.

1.4.2 Empowerment

Par ailleurs, j'aimerais discuter d'une approche d'intervention dont l'application en contexte de violence conjugale chez les femmes immigrantes me laisse perplexe. Il s'agit de l'empowerment, propulsé par les mouvements féministes, qui repose sur une croyance en la capacité d'agir de l'autre. En ce sens, Lemay (2007) reprenant Staples (1990) présente l'empowerment comme étant un processus pour acquérir du pouvoir, à la capacité de l'exercer et au degré réel de contrôle exercé par les personnes. Dans le cadre de ma pratique professionnelle, j'ai vu des professionnels insister sur la nécessité d'y faire référence lorsque des interventions sont effectuées auprès de la clientèle immigrante. Seulement, sous quelles conditions et dans quelles mesures son application est-elle possible ? En effet, le professionnel qui est en relation avec la femme doit croire en ses potentialités parce que celle-ci dotée de raison et de sens critique, peut l'aider à construire l'intervention. Il s'agit donc de laisser à la femme un espace dans lequel « ses aspirations », « ses préférences » et « ses goûts », parfois liés à son ancrage culturel, feront partie intégrante de l'intervention.

Seulement, les femmes immigrantes en tant qu'étrangères et donc en raison de leurs différences culturelle, sociale et/ou religieuse, peuvent se trouver à risque d'être discriminées, discréditées et incomprises, ce qui peut nuire à la création d'un espace de dialogue et de confiance. Plusieurs facteurs pourraient expliquer ces situations si l'on se réfère aux théories de Georges Simmel, sur les rapports entre l'étranger et la société

d'accueil (Rammstedt, 1994). En effet, l'étranger occupe une place dans un cercle spatialement déterminé et se définit par le fait qu'il tente d'introduire dans ce cercle des caractéristiques qui ne font pas partie du cercle et qui ne peuvent l'être. En effet, l'inconnu ou l'inhabituel font peur et accentuent certains comportements ayant trait au racisme ou à la stigmatisation. Sur la base de représentations généralisées et souvent sans fondement, ces femmes sont catégorisées et marquées par des stigmates. Ces individus qui appartiennent à d'autres cultures sont ainsi victimes d'un ensemble d'étiquettes qui les rendent foncièrement différents des autres: « *ils sont incivilisables, imperfectibles, inéducables, inconvertis, inassimilables* » (Jovelin, 2002, p. 84), Parfois, réduites à ces qualificatifs péjoratifs, ces femmes porteuses de cultures, de schèmes de pensées et de valeurs peuvent-elles faire valoir « leurs caractéristiques » et leurs potentialités ? L'empowerment n'était-il pas utilisé comme un défaut d'usage du langage, une facilité appellative ? Ne pourrait-on pas penser qu'il s'agisse d'un concept tous azimuts pour reprendre la pensée de Lemay (2007) ?

En effet, il peut arriver dans l'intervention que les capacités d'une femme immigrante soient sous-estimées parce qu'elle vient de loin, elle est différente d'une « québécoise de souche », elle n'a pas une maîtrise parfaite du mode de fonctionnement des institutions, elle ne dispose pas de certaines habiletés linguistiques. Alors, l'intervenant peut adopter, de façon parfois inconsciente, une posture d'expert et chemin faisant, instaure une relation inégalitaire avec sa cliente. Il peut avoir tendance à prendre le dessus dans la relation, à anticiper constamment sur les besoins de son client et à essayer de façon systématique, à satisfaire les attentes de celui-ci, selon sa propre vision des choses. Ce qui risque de fausser la donne interventionnelle puisque l'établissement d'une relation

égalitaire entre la cliente et le professionnel, qui est un des fondements majeurs de l'approche féministe, est complètement esquivé.

En effet, la non-reconnaissance ou la non-acceptation des « caractéristiques » ayant concouru à la construction de l'identité de la femme fragilise ses rapports avec le professionnel. Je peux cependant admettre qu'à défaut de trouver un terme qui pourrait s'apparenter à celui de l'empowerment, on puisse emprunter ce terme déjà existant, mais je doute de sa réelle applicabilité dans la vie des femmes immigrantes qui sont touchées par la violence conjugale. En effet, je questionne l'attitude de certains professionnels qui mettent le voile sur les expériences multiples de ces femmes et qui à l'inverse, semblent prôner un discours émancipatoire. Ces femmes ont des expériences de vie riches et diversifiées. Ne serait-il pas pertinent de se pencher sur la manière dont ces expériences peuvent être prises en considération dans la relation d'aide ?

II Quelques éléments descriptifs sur l'immigration au Canada et au Québec

Le Canada est souvent présenté comme un pays qui, de tout temps, a accueilli des immigrants pour maintes raisons: économique, politique, démographique, etc. Ce phénomène ayant trait à l'accueil et à l'intégration d'immigrants n'est donc pas chose nouvelle, car il semble s'inscrire dans une vieille tradition qui encore aujourd'hui se perpétue et se maintient. Dans ce chapitre, je procéderai à un bref portrait de l'immigration au Canada en tant que territoire défini comme un espace géographique, habité par différentes populations qui se distinguent à travers leurs histoires.

Comme nous le savons, un territoire se définit par une limitation de ses frontières, il s'agit donc d'un espace géographique dans lequel se croisent plusieurs peuples. Or,

chaque peuple détient sa propre histoire en lien avec ses valeurs, ses croyances, sa culture, ses ambitions, lesquelles devraient favoriser l'intégration et la compréhension du parcours ainsi que du projet migratoire. Dans le cadre du cours intitulé *intervention interculturelle et familles*, un schéma retraçant les différentes vagues d'immigration qui se sont succédé dans le temps m'a permis de procéder à un repérage historique des différents mouvements de populations au Canada. Ce schéma, présenté ci-dessous, fournit un aperçu des différentes communautés qui se sont installées au Canada et traduit également une volonté de promouvoir le multiculturalisme, c'est-à-dire la coexistence de plusieurs cultures.



Schéma sur les différentes vagues d'immigration au Canada présenté par Annick Lenoir
(Cours d'intervention interculturelle et familles, Université de Sherbrooke Automne, 2015)

Le Canada a connu divers flux migratoires; ce qui a entraîné une diversité des communautés qui y sont présentes. Il s'agit donc d'une société pluriethnique qui, par le biais de ses politiques d'immigration, incite et invite à la diversité, donc au

multiculturalisme. L'enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011, publiée par Statistique Canada, mentionne qu'un Canadien sur cinq est né à l'étranger, soit 6 775 800 personnes. Ce sont des chiffres assez importants qui témoignent de la forte présence de populations venues d'autres contrées pour s'établir dans les différentes provinces du Canada. Bien évidemment, l'immigration est fortement contrôlée puisqu'elle est régie par des politiques, des programmes qui sont adaptés aux particularités et aux réalités de chaque province.

Dans ce contexte précis, je me suis particulièrement intéressée à la province du Québec puisque mon essai repose sur un contexte québécois et que par conséquent, il m'importe d'être aux faits de ses politiques en matière d'immigration. En effet, il est nécessaire de bien saisir le caractère diversifié des populations sur le plan culturel, politique, migratoire, etc. afin de mieux déterminer les enjeux relatifs aux politiques, aux programmes et pratiques qui sont promus dans le cadre de la prévention et de la prise en charge de la violence conjugale au Québec.

De façon succincte, il y a deux sortes d'immigration au Québec : *l'immigration politique* et *l'immigration choisie*. La première est afférente à l'accueil de populations dont les pays sont en guerre, victimes de famine et/ou de catastrophe naturelle (exemple: Haïti). La seconde catégorie d'immigration au Québec concerne des travailleurs qualifiés ou autonomes qui, ayant respectivement la connaissance (surtout l'expérience professionnelle) et les ressources financières nécessaires (ils sont appelés des investisseurs), décident de s'établir en terre québécoise en vue de participer à son développement économique et social (Gueye, 2012).

En effet, il faut savoir que l'immigration est présentée comme un facteur de développement et un atout pour l'avenir du Québec sur les plans démographique, économique, linguistique et socioculturel (Gueye, 2012). Ainsi, l'Estrie qui accueille un nombre important d'immigrants au Québec, ne déroge pas à cette politique incitative à la promotion de la diversité culturelle; d'où la présence de diverses communautés réparties dans plusieurs villes, dont Sherbrooke qui a été la première ville fusionnée au Québec à se donner, dès 2004, une Politique d'accueil et d'intégration des immigrants (Lenoir-Ashdjian, s.d.). Selon les chiffres avancés par la *Direction de la Santé publique*, en 2011, on comptait près de 20 000 immigrants en Estrie, soit 4,3% de la population, dont 44% sont des immigrants récents, arrivés entre 2001 et 2011. La plus forte concentration vit à Sherbrooke où se trouve la moitié de la communauté immigrante estrienne ainsi que 65% des immigrants récents. Les immigrants sont aussi présents dans les villes avoisinantes telles que Granby (Haute Yamaska) qui compte 3 155 immigrants et 20% des immigrants récents. Les immigrants proviennent de différentes zones géographiques. L'Afrique est le continent de naissance de près du tiers (32,9%) des immigrants arrivés entre 2011 et 2015, l'Asie et l'Amérique suivent avec 29,6% et 20,8% respectivement, alors que 16,5% des immigrants sont nés en Europe. Ces quelques statistiques sont révélatrices de l'hétérogénéité de la population immigrante en Estrie et interrogent les besoins et les attentes des communautés sur certains problèmes sociaux, dont la violence conjugale, qui doivent être assez diversifiés. De plus, il est nécessaire de tenir compte du fait que chaque femme immigrante assimile des valeurs qui lui sont propres et qui la démarquent des individus de son groupe social d'appartenance. Tout cela pour dire que les besoins ainsi que les attentes diffèrent selon les individus du fait de la subjectivité personnelle qui les

caractérise. Il est donc nécessaire de développer une pensée globale pour mieux agir au niveau individuel et collectif (dans les communautés).

En outre, des actions concrètes sont posées en Estrie pour accompagner les femmes victimes de violence conjugale, notamment par la mise en place de cinq structures d'hébergement. Ces actions sont portées par des intervenantes qui ont la charge d'évaluer les besoins de ces femmes tout en essayant d'y répondre de façon optimale. Les structures d'hébergement favorisent certaines pratiques d'intervention qui tiennent compte des réalités socioculturelles des femmes même si des lacunes sont parfois notées. Ces lacunes tournent autour du manque de ressources financières et humaines pour l'interprétariat et l'accompagnement juridique, le manque de conciliation entre les approches féministe, intersectionnelle et interculturelle, le manque de coordination entre les services, etc. (Table de concertation des organismes au service des femmes réfugiées et immigrantes, 2017).

Aussi, le territoire de l'Estrie comporte le deuxième plus grand CIUSSS du Québec. L'institution s'est engagée dans les actions de prévention, de dépistage et de sensibilisation en matière de violence conjugale. En effet, nous pensons que la présence de divers acteurs institutionnels, communautaires et politiques pourrait contribuer à générer des actions collectives pouvant faciliter l'implantation de politiques, de programmes et de pratiques adaptées aux attentes des populations immigrantes et pouvant en assurer une pérennité.

2.1 Classification catégorielle et dimensionnelle des communautés immigrantes

J'ai exposé dans la section précédente l'ouverture du Québec aux communautés culturelles avec ses politiques d'immigration arrimées à celles du Canada, qui, tel que nous l'avons relaté, est un pays d'immigration aussi bien dans son histoire que dans son parcours économique, démographique et social. La société canadienne, y compris la société québécoise, doit se définir avec les communautés qui s'y sont greffées historiquement et socialement.

Avant de poursuivre, il importe de distinguer une société d'une communauté. Dès 1887, Tönnies sociologue allemand, définit la *Communauté*, comme un mode d'union reposant sur l'existence et le sentiment, et la *Société*, qui a pour base la volonté réfléchie et le choix. Pour lui, « *est communauté tout ce qui, dans les créations de la pensée ou de la représentation sociale des hommes, est naturel ou spontané; société, tout ce qui est l'effet de l'art au sens de technique sociale organisée* » (Lalande, 1926, p. 151). Ce qui me semble important à retenir ici c'est que dans la *Gemeinschaft* (communauté), les rapports sociaux sont naturellement organisés et définis par une responsabilité collective. Il peut certes y avoir des conflits comme dans toutes les organisations humaines, mais cela n'enlève en rien la capacité pour les individus à assurer la cohésion du groupe. Comme l'écrit Lenoir-Achjdian (1998), ces conflits peuvent tout au contraire assurer la vitalité du groupe. Par ailleurs, dans la *Gesellschaft* ou la société, nous assistons à des relations libres entre les personnes et les groupes sociaux, chaque individu étant responsable de ses actes. Ces définitions me font penser à la célèbre opposition d'Émile Durkheim entre la *solidarité mécanique*, qui est le propre des sociétés traditionnelles (ou des communautés selon Tönnies) où il y a une forte cohésion sociale avec des individus peu différenciés, et la *solidarité organique* spécifique aux sociétés modernes, plus

divisées et parcellisées. Dans son Dictionnaire actuel de l'éducation, Legendre définit la communauté comme « *un état, caractère de ce qui est commun à plusieurs personnes* » (Legendre, 2005, p. 234). Ce qui suppose l'existence de personnes partageant des liens sociaux, culturels ou d'une autre nature dans un territoire géographique.

Cette distinction conceptuelle permet de rappeler que souvent, nous parlons de la société québécoise dans son ensemble en omettant la diversité ainsi que la spécificité des différentes communautés qui la composent. Les femmes victimes de violence conjugale que j'ai côtoyées dans mon stage et dans le cadre de mon travail en maison d'hébergement appartiennent à différentes communautés: afghane, tunisienne, sénégalaise, hispanique, française, chinoise, etc. Chacune de ces femmes présente son histoire et sa culture en lien avec ses propres schèmes culturels, son identité, sa langue, etc. On peut aussi s'apercevoir que ces communautés peuvent être très soudées et solidaires, car les individus qui les composent ont des points de repère en commun. Ils partagent une identité qui les rassemble en plus de faciliter leurs rapports sociaux. D'ailleurs, les individus appartenant à une même communauté vont se retrouver souvent concentrés dans des zones ou espaces géographiques bien ciblées pour diverses raisons, dont le désir de se retrouver avec leurs pairs. Ces personnes vont se côtoyer dans des lieux de socialisation telles que les églises, les mosquées ou les associations culturelles du quartier et ces rencontres peuvent autant contribuer au raffermissement de leurs liens qu'elles peuvent concourir à leur dislocation. L'individu qui semble opérer une rupture avec les règles du groupe, pourrait se retrouver dans un processus d'exclusion, voire d'auto exclusion. Ce repli identitaire dans des zones géographiques est présenté en tant que: « *communauté géographique abordée comme un tout. Elle est repérée par la*

population et non pas dessinée administrativement. Elle peut faire référence à un îlot de vie, à une unité de voisinage, à un quartier, à un arrondissement et même à une région » (Bourque, cité dans Service d'action communautaire, Direction du projet clinique, de la santé publique et du développement des communautés, 2009, p. 4).

Je vais ici prendre pour exemple le quartier d'Ascot situé dans la ville de Sherbrooke, reconnu pour sa diversité populationnelle regroupant diverses communautés ; ce qui en fait un territoire du multiculturalisme. Il y a également :

« La communauté d'intérêts « qui fait référence à un groupe de personnes réunies par l'une ou l'autre dimension de notre environnement social. On peut ainsi penser aux prestataires de l'assurance-emploi, aux travailleurs, aux usagers du transport en commun, aux décrocheurs, aux locataires, aux personnes en situation de pauvreté. Cependant, la communauté d'intérêts ne fait pas référence, ici, à des populations cibles de certains programmes, mais plutôt à un groupe de citoyens mobilisés autour d'intérêts convergents » (Bourque cité dans Service d'action communautaire, Direction du projet clinique, de la santé publique et du développement des communautés, 2009, p. 5).

Quant à la *communauté d'identité*, elle « *implique des groupes d'âge, tels que les jeunes et les aînés ou encore à d'autres traits fondamentaux des personnes, tels que le sexe femme/homme), le statut (parents/célibataires), etc.* ». (Bourque cité dans Service d'action communautaire, Direction du projet clinique, de la santé publique et du développement des communautés, 2009, p. 5).

Ces définitions rendent compte du fait que la notion de « communauté» est porteuse de multiples sens et qu'elle peut faire référence à des individus qui partagent la même culture, les mêmes intérêts, le même espace géographique, les mêmes idéologies, la même trame historique, etc. Il convient alors de porter une attention particulière à ces différences, car chaque communauté est marquée par des éléments sociohistoriques qui

déterminent sa vision du monde. Et comme le fait aussi remarquer Lenoir-Achdjian (1998), chaque communauté ethnique est hétérogène par les classes sociales, les groupes professionnels, les appartenances religieuses, les vagues de migration, les dialectes, les générations, etc.

2.2 Analyse réflexive et multifactorielle sur la violence conjugale en contexte migratoire

La violence conjugale est un problème social dont les causes sont multifactorielles d'où la nécessité de l'appréhender selon une approche globale. Il s'agit d'un phénomène qui se caractérise par sa complexité, car les agressions perpétrées envers les femmes se présentent sous de multiples formes (violence, séquestration, viol, vol, etc.) et de façon parfois concomitante; ce qui peut nécessiter une intervention du point de vue sanitaire, social, politique et juridique. Les femmes immigrantes touchées par la violence conjugale peuvent faire face à des difficultés multiples, car plusieurs facteurs concourent à accentuer leurs vulnérabilités. Par exemple, une femme immigrante sans statut légal d'immigration, sans aucune qualification professionnelle, sans revenus et qui de surcroit, vit de la violence conjugale, est ainsi exposée à des situations de cumul d'exclusion. De plus, tel que je l'ai mentionné ci-dessus, ces femmes peuvent être confrontées aux réalités internes de leurs communautés d'appartenance (la complexité du parcours migratoire⁴, le respect des valeurs et des traditions, l'obligation de faire partie du groupe, etc.) en plus de se heurter aux réalités externes de leur territoire d'accueil. Ces divers éléments m'amènent à dire que les connaissances théoriques et les pratiques qui sont développées en contexte de violence conjugale doivent être multifactorielles. Pour arriver à construire

⁴ Pour les immigrants qui ont subi des actes de barbarie lors des guerres, des génocides, etc.

une analyse approfondie et globale, tout chercheur ou professionnel est invité à en faire une lecture à la fois sociologique, politique, philosophique, structurelle, éthique et morale.

Par leurs assises théoriques dans différentes disciplines associées aux sciences sociales, les formations en lien avec le travail social devraient permettre aux professionnels d'avoir la capacité d'analyser les problèmes sociaux sous divers angles et selon différentes perspectives. Il est donc nécessaire de porter une vision holistique sur des problématiques telles que la violence conjugale qui « *apparaît comme le résultat d'une interrelation complexe de plusieurs facteurs interagissant selon des configurations différentes d'un sujet à un autre* » (Bélanger, sd, p. 3). Généralement, la violence conjugale est expliquée selon l'approche féministe par les rapports de domination qui ont toujours existé et qui existent encore aujourd'hui entre les hommes et les femmes. Cette approche est nécessaire pour comprendre les inégalités entre les sexes et pour faire la promotion de l'autodétermination des femmes. Mais, il faut aller au-delà de cette vision parfois trop réductrice⁵ des facteurs qui génèrent et maintiennent les violences au sein du couple, surtout lorsqu'on intervient auprès des communautés immigrantes.

Je propose de faire appel à la méthode de la pensée complexe, comme dirait Morin (2006), permettrait de mieux appréhender la réalité multiple des femmes immigrantes victimes de violence conjugale. Adopter une pensée complexe consiste à intégrer différents types de connaissances pour être en mesure de relever tous les obstacles qui jalonnent le parcours des femmes et qui peuvent les rendre plus fragiles face à la violence subie, si on les compare à certaines femmes non immigrantes. Parmi ces

⁵ Les approches féministes mettent souvent l'accent sur les inégalités entre les sexes pour expliquer les violences faites aux femmes. Or la violence conjugale peut être causée par des facteurs d'ordre culturel, structurel, économique ou politique.

obstacles, figurent entre autres, la difficulté pour ces femmes de comprendre les langues qui sont communément parlées dans les institutions ou les organismes d'aide ou encore leur situation de dépendance vis-à-vis du conjoint en raison parfois d'un manque d'emploi. En effet, selon les données de l'Enquête nationale du Canada auprès des ménages de 2011, il y a environ une femme sur cinq dont la langue maternelle n'était ni le français ni l'anglais. Parmi les femmes et les filles dans cette situation, 73,5% étaient des immigrantes. Le taux d'activité des immigrantes (56,5%) était inférieur à celui des femmes nées au Canada (63,3%). Tous ces éléments sont à prendre en considération, car ils influent sur la violence vécue et engendrent d'autres problématiques plus complexes. Les difficultés linguistiques jumelées à une vulnérabilité économique et sociale pourraient avoir pour conséquence la non-dénonciation de la violence vécue et par conséquent, la cristallisation de la violence familiale. Les enfants qui sont témoins des scènes de violence entre les parents peuvent en subir les impacts à court terme (absentéisme, décrochage scolaire, etc.). Cette exposition à cette violence peut avoir des conséquences psychologiques, cognitives, sociales et comportementales à long terme (Lessard et al., 2015).

Aussi, adopter une pensée complexe, c'est aussi faire preuve d'une attitude réflexive, avoir la capacité de réfléchir sur ses actions au quotidien et de se remettre en question. Comme l'écrit Morin (2006), la nécessité d'auto connaissance par l'intégration de l'observateur dans son observation, le retour sur soi pour s'objectiver, se comprendre et se corriger, constitue à la fois un principe de pensée et une nécessité éthique.

Différents facteurs à la fois endogènes et exogènes qu'il convient d'intégrer dans l'analyse et la prise en charge de la violence conjugale chez les communautés

immigrantes sont ainsi relevés. Cette démarche revient à réfléchir sur deux notions fondamentales : celle de potentialité et celle de possibilité. Alors que les potentialités sont caractéristiques d'un principe immanent, voire intrinsèque (perceptions, représentations, valeurs, besoins, etc.), les possibilités, quant à elles, sont extérieures à l'individu. Ces possibilités doivent ici être entendues comme étant les services, les outils ou les stratégies d'intervention ainsi que les politiques publiques qui seront déployés en matière de lutte contre la violence conjugale (Bendaoud, 2011).

2.3 Logiques et facteurs endogènes

2.3.1 Facteur culturel

Les systèmes de valeurs auxquels se réfèrent les femmes constituent des éléments importants à considérer dans l'analyse, la compréhension et la prise en charge de la violence conjugale. En effet, l'individu, en tant qu'animal social, assimile les valeurs et les règles du groupe auquel il appartient. Porteuse d'*habitus* culturel et social, lesquels sont des dispositifs durables et transposables, la personne immigrante réfléchit et agit en fonction des codes culturels, familiaux et sociétaux qui lui sont transmis par l'entremise de la socialisation. Dans son blogue intitulé *Philolog*, Manon (2008), reprenant Michel Leiris, définit la culture d'une société comme étant la totalité des façons de penser et de réagir ainsi que des modes de conduites accoutumés que les membres de cette société ont acquis par voie d'éducation, d'imitation et qui leur sont plus ou moins communs. De ce fait, la violence conjugale est perçue, comprise et vécue en fonction des valeurs et des règles de son groupe d'appartenance. Dès lors, les perceptions et les représentations qui y sont reliées peuvent fondamentalement différer d'une communauté à une autre ou d'un groupe social à un autre. Ce qui constitue pour la femme québécoise de « souche », une

situation de violence conjugale ne l'est pas forcément pour la femme immigrante qui a ses propres références culturelles. Par exemple, dans certaines communautés, le mariage est une union contractée entre deux individus pour la vie, peu importe les turpitudes qui surviennent. La violence peut parfois trouver son explication dans des référents culturels qui peuvent la légitimer. À ce propos, on peut reprendre les phrases de Travis et Ptacek cité par Dankwort (1988) qui ont écrit ceci :

« La colère est universelle, elle se manifeste selon les règles explicites ou implicites propres à chaque culture. Par exemple si un homme se met en colère lorsque sa femme ne remplit pas d'après lui les obligations liées à son rôle c'est que dans sa culture on s'attend à ce qu'une femme remplisse de telles obligations » (p. 99).

Les référents culturels dictent à propos de quoi on est censé être en colère et comment exprimer cette colère. Le mari ou le conjoint sous le coup de la colère peut réprimander sa femme si elle ne remplit certaines fonctions conjugales qui sont relatives d'une société à une autre^{6, 7}. Ces différences inhérentes aux appartenances sociales et culturelles ainsi que la singularité des trajectoires individuelles doivent nécessairement être considérées dans le cadre d'une intervention.

En contexte de violence conjugale, il est donc primordial de rester à l'affût de l'impact des facteurs culturels dans le problème que vit la cliente, car la culture préexiste à l'individu et lui survit comme l'écrira Vinsonneau (2003). Celle-ci poursuit en affirmant que le critère selon lequel le groupe social apprécie l'équilibre d'un individu consiste en la façon dont celui-ci assimile la culture d'origine. En côtoyant les femmes immigrantes dans le cadre de mon travail en tant qu'intervenante, j'ai pu relever à quel point il était important pour ces dernières de préserver leur identité culturelle qui renvoie à la culture à

⁶ L'inverse est possible, mais nous nous intéressons dans ce travail aux facteurs pouvant déclencher des actes de violence dirigés à l'endroit des femmes.

⁷ Si la violence et la colère sont différentes, un excès de colère peut conduire à des gestes violents.

laquelle une personne s'identifie, qu'elle considère comme un standard de conduite (Manon, 2008). Nonobstant leur intégration dans une communauté différente des leurs, ces femmes tentent de préserver les valeurs et les croyances traditionnelles, lesquelles influent fortement sur leur vie personnelle et familiale, mais aussi sur le respect que leur vouent leurs semblables. Comme l'écrit Mandeville (1998) :

« Le processus vécu à travers l'expérience est indissociable du cheminement de vie et du contexte dans lequel vit l'individu. La trame expérientielle - où le passé, le présent et le futur s'entremêlent - est nouée à la trame de vie comme les brins d'une même corde » (p. 289).

Ces femmes sont impliquées au sein de leur communauté, car elles éprouvent le besoin de renforcer leur sentiment d'appartenance aux siens du fait de la distance géographique qui les sépare de leurs familles biologiques. Elles vont prendre part aux activités organisées par leurs pairs et le but de ces rencontres consiste généralement à promouvoir les valeurs et les traditions culturelles de leurs pays d'origine. Pour ces femmes, leur identité culturelle doit être préservée puisqu'elle est une constituante importante de leur personnalité même si leur expérience de l'immigration les amène à intégrer d'autres éléments locaux. En tant que mères de famille, la transmission des valeurs familiales et culturelles à leurs progénitures est une responsabilité qui leur incombe et à laquelle, elles vont s'atteler dans un objectif de sauvegarde identitaire.

2.3.2 Importance du religieux

Si j'ai décidé d'intégrer le facteur religieux dans mon analyse et ma réflexion sur la violence conjugale au sein des communautés immigrantes, c'est parce qu'il y occupe une place primordiale. En effet, les personnes immigrantes sont en général reconnues pour leur adhésion à des croyances religieuses ainsi que pour leur implication dans les associations ou mouvements religieux de leurs communautés. Comme l'écrit Chafetz et

Ebaugh (2002), cité par Traoré (2015), la religion occupe une place importante pour les migrants de même que les institutions religieuses qui jouent un rôle de soutien spirituel et affectif pour ces derniers qui étaient déjà religieux notamment dans leur pays d'origine.

Alors, de quoi parle-t-on quand on fait référence à la religion ? Ma question trouve sa réponse dans cette définition d'Émile Durkheim pour qui la religion se caractérise par un système solidaire de croyances (dogmes) et de pratiques (rites) relatives à des choses sacrées, qui unissent en une même communauté morale appelée Église, tous les individus qui y adhèrent (Manon, 2008). Bien entendu, le lien peut être fait avec d'autres communautés morales comme les mosquées, les temples, etc. qui unissent des individus adhérant à des croyances sans les remettre en cause, toujours selon Durkheim (Manon, 2008). Ce qui me paraît important à signifier ici, c'est le rôle, voire l'implication, des dignitaires religieux (imams, prêtres ou curés, etc.) dans le soutien ou l'accompagnement des femmes qui sont victimes de violence conjugale. Comme l'écrit Lenoir (1998), les institutions religieuses ne jouent pas uniquement un rôle religieux, mais elles occupent une place importante dans la vie communautaire. Cette assertion vient appuyer mes constats émanant du terrain sur les rapports qui unissent les femmes immigrantes aux hommes religieux. En me basant sur mon expérience professionnelle, j'ai pu remarquer une proximité, entre ces femmes et les hommes religieux, qui dépasse le cadre strictement religieux. Ces femmes leur font suffisamment confiance puisqu'ils représentent à la fois une autorité religieuse et morale. Elles vont parfois se confier, par exemple, à l'imam du quartier, qui incarne la figure du sage, avant de prendre certaines décisions importantes sur leur vie de couple. Il peut alors arriver dans le cadre d'un suivi que la femme exige d'abord de rencontrer l'imam, d'entretenir une discussion avec lui

avant d'accepter ou de refuser une proposition qui lui a été soumise. Ces hommes religieux, qu'on le veuille ou non, font partie de l'intervention puisqu'ils y jouent un rôle éminemment important en cela même qu'ils adoptent à bien des égards, une posture d'intervenants. En témoignent ces propos extraits d'une entrevue entre un journaliste et un imam:

« La fonction d'imam demande une disponibilité, une écoute et une présence de tous les instants. C'est une lourde responsabilité, car le rôle de l'imam ne se limite pas à assurer l'exécution des rites dans la salle de prière : il est aussi un modèle. Dans beaucoup de villes et de quartiers, l'imam fait un travail colossal en termes d'accompagnement spirituel, de soutien aux familles dans la joie comme dans la peine, de médiation et de lutte contre les lectures violentes de l'islam » (Omar Mahassine, extrait d'un entretien avec Jehan Lazrak-Toub, 2015, n.p).

Dans ces propos de cet imam, nous retrouvons certaines attitudes incontournables dans l'intervention et qui sont portées par ces autorités religieuses à savoir l'écoute, la disponibilité, l'accompagnement et le soutien aussi bien dans les moments de joie que dans des périodes de difficultés. Il est donc aisément de comprendre l'attachement et la confiance que ces femmes leur accordent ainsi que le respect qu'elles leur vouent. En effet, l'état de fragilité et de vulnérabilité, causé entre autres par les événements associés à la violence conjugale, peut amener ces femmes à se rapprocher de leur communauté, mais surtout des personnes qui y sont identifiées comme étant des modèles. Dans les milieux de pratique, il peut s'avérer important de comprendre ces dynamiques et de réfléchir à une manière de les incorporer dans la relation d'aide.

2.3.3 Place du « nous » dans l'intervention

Les personnes immigrantes possèdent en général des systèmes familiaux symbiotiques pouvant se caractériser par une interdépendance de ses membres. Les

individus issus d'une même lignée construisent des liens de solidarité et de fraternité très solides, ce qui fait que le système familial peut être perçu comme étant ouvert, non délimité et où chaque membre peut interférer sur la vie de l'autre, car il existe une circularité des informations. En contexte de violence conjugale, la famille transnationale s'implique dans les difficultés qui sévissent dans le couple, car le mariage ne constitue pas une affaire d'ordre privé⁸. Mieux, la famille se donne les moyens de préserver la stabilité familiale et la vie maritale, car une séparation ou un divorce serait mal perçu. En contexte d'intervention auprès de femmes immigrantes, les professionnels se heurtent à cette réalité qui donne une orientation nouvelle au processus d'intervention. Comme l'écrit Vatz-Laaroussi (2000):

« Au Québec, diverses interventions d'accueil, d'accompagnement et d'aide à l'intégration reposent sur une approche psychosociale. Lorsque ces divers intervenants reçoivent des immigrants, ils se placent alors dans une finalité d'autonomie individuelle pour permettre aux immigrants, nouveaux ou anciens, de retrouver des repères dans la société d'accueil afin de mieux s'y intégrer. C'est là qu'ils rencontrent, comme un obstacle à l'intervention, le « Nous » familial immigrant... » (p. 464).

L'association de la famille par la cliente dans la relation d'aide est donc une tendance observée chez les communautés immigrantes et les intervenants doivent composer avec ces pratiques culturelles.

2.3.4 Caractère tabou de la violence

En général, la violence conjugale reste une problématique qui se caractérise par son caractère tabou. Ainsi, les sujets qui sont pénibles, difficiles et maussades sont évités, car ils révèlent en quelque sorte nos insuffisances en tant qu'être humain. La violence conjugale fait partie de ces sujets qui suscitent le moins de débats passionnés. Les

⁸ Le privé réfère ici à la relation exclusivement entretenue par le mari et la femme.

problèmes qui surgissent au sein du couple doivent être résolus par le couple et/ou la famille puisque cela relève du domaine du privé ; voilà le discours qui est souvent relayé et partagé. Dans les communautés immigrantes, ce discours est ancré dans l'imaginaire collectif à telle enseigne que les femmes victimes de violence qui osent dénoncer leurs conjoints risquent d'être rejetées ou reniées par la famille ou la communauté. Certaines préfèrent alors s'emmurer dans le silence une fois que toutes les tentatives de résolutions des problèmes par l'entourage familial ou amical tombent à l'échec. Comme l'écrit Abu Ras et al. (2008), cité par Taibi (2015), « *les femmes hésitent à demander de l'aide parce qu'elles craignent de perdre le respect de leur entourage de même que leur statut au sein de leur communauté et de leur famille* » (p. 168). En effet, dans certaines cultures, la violence conjugale se gère en famille ou en communauté, on n'y mêle pas les autorités et surtout pas les « étrangers » en pays d'accueil (TCRI, 2017). D'autres, par contre, font appel aux ressources d'aide soit pour un suivi psychosocial de façon ponctuelle, soit pour un hébergement à durée déterminée, toujours avec le risque d'être confrontées à leurs réalités internes.

2.3.5 Barrière de la langue, inaccessibilité aux services

Il existe des barrières linguistiques qui placent habituellement les femmes immigrantes dans une situation de dépendance vis-à-vis du conjoint ou de l'entourage proche. Selon les données produites par la Fédération des maisons d'hébergement (2015), 651 femmes immigrantes ont été reçues dans les maisons d'hébergement en 2013-2014, dans la province du Québec. Parmi celles-ci, 148 ne parlaient ni le français ni l'anglais. Cela représente donc 22% des femmes immigrantes reçues en maison d'hébergement qui

sont allophones (j'entends par allophones les personnes qui ne maîtrisent pas les langues officielles).

Ces quelques chiffres fournissent un aperçu sur les difficultés linguistiques qui touchent les femmes immigrantes. Ainsi, lorsqu'elles sont aux prises avec des difficultés liées à la violence conjugale, elles éprouvent des craintes pour se rapprocher des organismes parce qu'elles ignorent leur mode de fonctionnement et d'organisation. Lorsque la femme réussit à surmonter ses craintes en demandant de l'aide et en bénéficiant d'un service d'interprétariat, d'autres enjeux peuvent se poser lors de la retransmission et de la retranscription exacte des informations délivrées par celle-ci. Souvent, les mots et les schèmes de pensées revêtent un caractère purement culturel, ce qui rend la tâche de l'interprète ardue et celle du professionnel complexe. En l'absence d'un interprète professionnel ou dans des situations d'urgence, un membre de la famille ou de la communauté proche peut être sollicité pour assurer la traduction. Souvent, la présence d'un proche au moment de l'intervention peut aider le client à se sentir moins seul et donc à avoir du soutien de la part de celui-ci. Maintenant, lorsqu'il s'agit d'un enfant qui fait figure d'interprète, des questions d'ordre éthique peuvent se poser avec acuité. Les enfants ne sont pas tenus de s'immiscer dans les difficultés auxquelles sont confrontés les parents. Par ailleurs, si la personne qui fait office d'interprète est extérieure à la famille, mais reste impliquée dans les affaires de la communauté, la question de la confidentialité devra être éclaircie. De plus, cela constitue également un défi pour le professionnel de maintenir une relation privilégiée avec son client lorsqu'il y a la présence d'une tierce personne.

Dans le cadre de ma pratique, j'ai pu noter que les personnes immigrantes démontrent parfois des réticences relatives à l'intervention des services de police lors d'événements liés à la violence conjugale. Les femmes immigrantes hésitent souvent à faire appel aux services de police dans des situations de violence conjugale, par ignorance ou par méconnaissance de leur mode de fonctionnement. Elles éprouvent des craintes associées, par exemple, au fait de mettre en péril leur statut d'immigration ou celui du conjoint violent et de briser par conséquent, la cellule familiale ; d'où l'importance de les sensibiliser sur la mission des services de police qui sont les garants de la sécurité et du bien-être des populations.

2.4 Facteurs exogènes

2.4.1 Pratiques d'intervention

Les connaissances théoriques et pratiques, émanant de savoirs probants et professionnels, ciblent l'inadaptation voire l'inadéquation des outils utilisés en contexte d'intervention aux besoins des communautés immigrantes (Diallo et Lafrenière, 2007). Les interventions, en contexte de violence conjugale, sont réalisées sur la base de l'approche féministe dont les fondements théoriques et idéologiques sont parfois en porte-à-faux avec les valeurs et les croyances des communautés immigrantes. Dans certaines communautés, le patriarcat subsiste comme système familial malgré la trajectoire migratoire : l'homme continue d'être le pourvoyeur dans le foyer. À ce titre, il détient une suprématie dans l'ossature familiale tandis que la femme continue d'occuper une position subsidiaire qui lui confère, cependant, des responsabilités à l'intérieur du cercle familial. Or, la perspective féministe prône une équité au niveau des rôles

familiaux (TCRI, 2017). L'intervention effectuée auprès de ces communautés devrait considérer ces subtilités.

Quelques questions sont soulevées quant aux outils utilisés dans le cadre des interventions. Par exemple, l'outil dénommé « synthèse de la violence conjugale » retrace toutes les formes de violence conjugale dans une relation. Cet outil comporte des questions sur la violence sexuelle et la violence économique qui constituent, également, des sujets tabous chez certaines communautés ethnoculturelles. Parfois, des malaises peuvent s'installer dès lors que ces sujets sont abordés en intervention. Seulement, il faut accorder une attention particulière aux réactions et aux émotions de la femme et ne pas hésiter à mettre un terme à l'entrevue si la discussion semble éprouvante. En réalité, il faut revoir cette propension à faire usage des méthodes d'intervention traditionnellement utilisées en contexte de violence conjugale et qui ont été conçues sur la base d'un modèle occidental. Cette ubiquité pourrait laisser croire à une certaine forme de technicisation de l'intervention, car les outils dont font usage les intervenants en contexte interculturel sont généralistes et prédéterminés.

2.4.2 Méconnaissances de la réalité des immigrants

Les professionnels (policiers, intervenants sociaux, personnels juridiques, etc.) ne sont pas suffisamment sensibilisés à la réalité socioculturelle des communautés immigrantes (La Méridienne, 2016). Des inquiétudes, des questionnements fondés ou non fondés, des doutes, des appréhensions planent au-dessus des interventions effectuées auprès des communautés immigrantes. D'ailleurs, ces interventions sont parfois jugées comme étant inappropriées ou inadéquates par les clientèles concernées, qui se sentent incomprises. Des peurs et des craintes, dues à une méconnaissance de certaines

spécificités propres aux communautés immigrantes, se traduisent même par des refus d'intervenir auprès de la clientèle immigrante chez certains professionnels (Diallo et Lafrenière, 2007).

2.4.3 Limite des connaissances théoriques et pratiques

L'analyse de la littérature scientifique consacrée à la violence conjugale laisse transparaître une limite des savoirs théoriques et pratiques en contexte de violence conjugale lorsqu'elle touche les communautés immigrantes. Nous avons pu remarquer, dans le cadre de notre pratique, une absence de données probantes pouvant éclairer les professionnels qui s'appuient alors sur des expériences inhérentes à leur champ d'action pour adapter leurs interventions aux situations singulières des populations immigrantes. Ces insuffisances pourraient, en notre sens, favoriser une propension à la généralisation hâtive chez les professionnels, laquelle risque de fausser l'adaptabilité de la donne interventionnelle.

2.4.4 Parcours ou trajectoire migratoire

Le parcours migratoire des femmes immigrantes est très diversifié et les conditions d'obtention du titre de séjour sont spécifiques d'un immigrant à un autre. Comme le mentionne la Fédération des maisons d'hébergement pour femmes (2015):

« Toutes les femmes reçues en maison n'ont pas le même titre de séjour : 37,5% des femmes immigrantes hébergées étaient citoyennes canadiennes, 31% immigrantes reçues, 12% parrainées ou en attente de parrainage, 3 % réfugiées ou en cours de demande d'asile, et près de 17% sans statut d'immigration, ou sans réponse concernant le statut au pays » (p. 28).

Si l'on se fie à ces statistiques, 32% des femmes immigrantes ont un statut d'immigration qui est précaire ; ce qui constitue un chiffre non négligeable. En effet, en

contexte de violence conjugale, les femmes étrangères sans papier ou en situation irrégulière sont tenues d'accepter et de subir tacitement les violences qui leur sont infligées pour des raisons multiples. Certaines intervenantes ont relevé le sentiment de redevance des femmes parrainées envers le conjoint parrainant grâce à qui l'immigration a été possible (TCRI, 2016). Ces femmes deviennent particulièrement vulnérables lorsque les conjoints acquièrent la nationalité en premier lieu et menacent de les faire renvoyer dans leur pays d'origine. Ces éléments d'ordre structurel rendent la situation de ces femmes, extrêmement complexe et ne leur permettent pas, dans bien des cas, de faire face à la violence vécue, car leur pouvoir d'action est limité.

Tous ces enjeux sociaux, culturels, structurels, économiques, etc. inhérents à la trajectoire des femmes immigrantes doivent être saisis par les professionnels pour une analyse éclairée et constructive de la relation d'aide. D'ailleurs, dans les sections qui suivent, je vais présenter le cadre pratique de mon stage pour identifier les représentations des femmes immigrantes sur la violence conjugale.

III Cadre pratique du stage et présentation de données empiriques

3.1 Présentation du milieu de stage et du projet initié par le milieu de stage.

Dans le cadre de ma maitrise en travail social, j'ai effectué à l'automne 2016 un stage dans une maison d'hébergement pour des femmes victimes de violence conjugale. Implantée dans la province du Québec depuis 1990, cette structure offre à ces femmes, en plus d'un suivi et d'un accompagnement psychosocial, la possibilité d'assurer leur sécurité ainsi que celle de leurs enfants. Consciente de la diversité ethnoculturelle qui caractérise le Québec et ses régions, ladite structure a entamé depuis 2016 un projet dont l'objectif consiste à améliorer l'accessibilité des services pour les femmes immigrantes victimes de violence conjugale, selon une démarche participative, intégrative et contextualisante.

Ce projet, s'adressant particulièrement aux femmes immigrantes, vise la rencontre de savoirs savants, expérientiels et professionnels dans l'optique de prévenir et de contrer ce problème dont les conséquences au niveau individuel, familial et sociétal sont indéniables. En effet, différents acteurs évoluant dans divers secteurs d'activités (universitaire, communautaire et institutionnel) y prennent part dans l'optique d'alimenter, d'approfondir et d'enrichir la réflexion. Parmi ces acteurs figurent entre autres une professeure d'université, responsable scientifique du projet et chargée de son évaluation, un travailleur social au CLSC (actuellement à la retraite), des intervenants en milieu communautaire soucieux des enjeux que soulève cette problématique, la coordonnatrice de la Fédération des Communautés Culturelles en Estrie (un organisme

regroupant en son sein plusieurs communautés culturelles, etc.). Aussi, ce projet a associé une partie de la population immigrante, établie à Sherbrooke, dans le processus d'identification des besoins et de réponses à ceux-ci, en contexte de violence conjugale, par l'entremise d'un vaste sondage. Ainsi constitué, ce projet se présentait comme une opportunité pour moi dans la mesure où la possibilité m'était donnée, de participer aux différentes phases qui le composent : établissement de partenariats entre les différents acteurs, participation au *Comité-aviseur*, distribution du sondage et analyse des résultats, activités de sensibilisation auprès des communautés immigrantes, etc.

L'aspect innovateur du projet réside dans l'alliance entre des organismes qui œuvrent pour une meilleure prise en charge de la violence conjugale envers les femmes et des personnes appartenant à différents groupes culturels qui mettent leurs savoirs à contribution pour diversifier et enrichir la réflexion, laquelle pourrait mener à l'émergence de pratiques innovantes (la Méridienne, 2016). Mon implication dans les différentes phases du projet m'a permis de mieux assoir une réflexion et une analyse sur ce problème social qui touche les populations immigrantes. J'avais déjà compris, à travers mon statut de femme immigrante et de professionnelle ainsi qu'à travers les lectures consacrées à ce sujet, que la réalité des femmes immigrantes reste différente de celle de leurs consœurs québécoises pour des raisons diverses sur lesquelles je reviendrai. En m'associant au projet, j'ai été en mesure d'approfondir mes connaissances sur cette problématique, surtout lorsqu'elle touche de façon plus spécifique les femmes immigrantes, et je pense être plus au fait des enjeux qui y sont rattachés. En effet, le savoir et/ou les connaissances ne sont jamais statiques. Ils sont sans cesse renouvelés et réactualisés au fil du temps, surtout si l'on s'intéresse à un domaine bien précis. Et

comme l'affirme bien Einstein : « *la connaissance s'acquiert par l'expérience, tout le reste n'est que de l'information* » (le figaro, n.p, n.d). La construction de cet essai repose pour l'essentiel sur mon expérience, en tant que stagiaire et intervenante dans cette structure d'hébergement, et s'inspire des différentes activités auxquelles j'ai pris part dans le cadre du projet. Je vais brièvement présenter quelques-unes de ces activités afin de rendre compte de leur pertinence dans la réalisation de ce travail en cela qu'elles m'ont permis de confirmer ou d'infirmer quelques-unes de nos interrogations. Cette démarche empirique, jointe à une revue des écrits sur la thématique de la violence conjugale, a été bénéfique pour identifier les besoins particuliers des femmes immigrantes et pour proposer des pratiques d'intervention adaptées à ces besoins.

3.2 Phase exploratoire: Participation à des activités, entretien, sondage et observation participante

Dans cette partie, je présente une recension des activités auxquelles j'ai pris part dans le cadre de mon stage de maîtrise et qui se sont révélées significatives dans l'élaboration et la construction de cet essai. En effet, la prise en charge d'un problème social aussi complexe nécessite un dialogue constructif entre des professionnels provenant de différents milieux de pratiques ainsi que les communautés issues de l'immigration.

3.2.1 Participation au comité-aviseur

J'ai assisté aux rencontres du comité-aviseur, initié dans le cadre du projet mis en place, dont l'objectif principal consistait à réfléchir, de façon concertée, sur les possibilités d'améliorer l'accessibilité aux services chez la population immigrante. Des professionnels appartenant à différents milieux de pratiques (Centre local de services

communautaires, L’Escale de l’Estrie, Elixir, Riffe, etc.) y partagent leurs expériences de travail auprès de la clientèle immigrante de façon générale et pour discuter des pratiques d’intervention qui y sont promues. Bien que n’étant pas tous des spécialistes dans le domaine de la violence conjugale, ces professionnels connaissent les réalités du terrain et sont en mesure d’identifier certains enjeux propres à l’intervention auprès de cette clientèle. Ces espaces de dialogue et de concertation sont incontournables pour assurer un continuum de service aux personnes immigrantes et pour répondre à leurs besoins de façon optimale. En effet, les organismes qui œuvrent auprès des personnes immigrantes et des communautés ethnoculturelles constituent de précieuses ressources, car ils connaissent les référents culturels de ces populations et leurs besoins (Fédération de ressources d’hébergement pour femmes violentées et en difficulté du Québec et al., 2007). J’ai alors profité de la diversité des expériences de pratiques pour saisir le mode de fonctionnement des organismes et parfois, pour y dresser des similitudes ou des dissemblances, surtout en ce qui concerne l’intervention auprès de la clientèle immigrante.

Il est fort intéressant de s’apercevoir à quel point que les logiques d’intervention restent tributaires des logiques organisationnelles qui balisent le mode de fonctionnement des organismes du réseau public ou communautaire. Il apparaît parfois des disparités fondamentales dans les interventions qui sont effectuées auprès de la clientèle immigrante dont les besoins et les attentes restent pourtant similaires. Par exemple, il ressortait souvent des discussions que les femmes immigrantes présentaient plus de vulnérabilités et de fragilités face à la violence vécue en raison de plusieurs facteurs, dont l’isolement dû à un manque de réseau, la méconnaissance de la langue, l’inaccessibilité des services,

le manque d'expertises des professionnels, etc. Seulement, dans les milieux communautaires, il semble y avoir plus de flexibilité et de souplesse sur le plan des interventions effectuées auprès de cette clientèle. Les professionnels œuvrant dans le milieu communautaire semblent moins soumis à des normes d'intervention préétablies ; ce qui leur laisse plus de marge de manœuvre au niveau de l'établissement et de la construction de la relation d'aide avec la clientèle immigrante. En effet, l'intervention auprès de la clientèle immigrante nécessite une adaptation des pratiques à leurs besoins et à leurs caractéristiques socioculturelles.

Dans les organismes communautaires, à l'instar des maisons d'hébergement, les professionnels disposeraient d'une plus grande latitude pour mettre en application ce principe nécessaire - l'adaptation des pratiques - à l'instauration d'un lien de confiance avec la clientèle immigrante. Pour ce faire, certains dispositifs sont mis en place pour favoriser un dialogue interculturel qui permet d'enrichir les pratiques d'intervention auprès de cette clientèle. Il peut s'agir de traduire certains documents internes en plusieurs langues, de prendre en compte certaines habitudes alimentaires des femmes (en lien parfois avec certains préceptes religieux), d'élargir le temps d'entrevue pour mieux expliciter la situation de la femme, d'accepter certains gestes symboliques (cadeaux par exemple), etc. Quelques-uns de ces éléments semblent plus difficiles à mettre en place dans les institutions qui seraient soumises à des directives organisationnelles plus contraignantes (lois, règlements, normes de travail, etc.).

3.2.2 Réalisation d'entretiens, observation participante, distribution de questionnaires

Dans le cadre de ce projet, un questionnaire de vingt et une questions visant à identifier les besoins et les lacunes dans les services existants a été soumis à 15

organismes travaillant de près ou de loin avec la clientèle immigrante dans la région de l'Estrie. J'ai eu la possibilité de soumettre ce questionnaire à une professionnelle qui travaille dans le secteur du logement social à Sherbrooke. Ayant déjà eu à intervenir dans des situations de violence conjugale et cela, dans le cadre de ses fonctions, cette professionnelle soulignait l'importance d'adapter les interventions en fonction des réalités socioculturelles des personnes immigrantes. De cet entretien, j'ai pu retenir qu'il y a une forte concentration de la population immigrante dans certains quartiers à Sherbrooke pour des raisons soit économique, soit communautaire. D'autres points ont été abordés au cours de cette entrevue et m'ont permis d'identifier les défis qui sont liés à l'intervention auprès de la clientèle immigrante et de cibler quelques stratégies déployées par cet organisme, pour rendre leur travail plus efficace, plus efficient et plus collaboratif avec cette clientèle.

J'ai participé à la distribution et à l'analyse du sondage soumis à des personnes immigrantes et dont l'objectif consistait essentiellement à cerner leur représentation de la violence conjugale et des services qui leur sont proposés. J'avais alors profité d'une rencontre initiée par les membres de ma communauté d'appartenance, à savoir la communauté sénégalaise, pour présenter le projet et pour saisir leurs compréhensions de ce problème social. Ces rencontres informelles constituent de belles occasions pour tenir des discussions libres, mais éclairées, sur diverses thématiques.

J'ai eu l'opportunité de réaliser quelques entretiens, de type semi-directif, auprès de quelques femmes immigrantes: une femme allemande, une femme tunisienne, une femme algérienne, une femme cubaine et une femme sénégalaise, toutes victimes de violence conjugale. J'avais conçu, à cet effet, un guide d'entretien autour de grands

thèmes ciblés : leur représentation de la violence conjugale en tant que problème social, les réponses organisationnelles, leurs propres expériences et leurs stratégies développées pour y faire face, le rôle de la communauté, etc. En raison du caractère hétérogène de mon échantillonnage, j'avais accès à des savoirs expérientiels différents qui sont riches pour étayer un questionnement, une réflexion. Ce processus réflexif permet de tendre vers la signification profonde des choses. L'accès à des savoirs expérientiels (détenus par des femmes victimes de violence conjugale) qui diffèrent des savoirs pratiques (acquis par les experts et les professionnels), favorise une meilleure compréhension des enjeux socioculturels qui interfèrent dans la relation d'aide et sont déterminants dans l'élaboration de pratiques novatrices. Comme l'écrit Parazelli (2003), cette démarche méthodologique permet de : « *contribuer à l'avancement des connaissances à travers l'analyse des pratiques d'intervention sociale qui donne la possibilité aux individus de délibérer collectivement sur le devenir des pratiques qui les concernent* » (p. 3).

La participation observante, qui est une technique de recueil de données utilisée dans des recherches qualitatives, a été mise à contribution pour confirmer ou infirmer quelques-unes de nos constatations. Comme l'écrit Bastien (2007), la participation observante souligne la priorité accordée au quotidien, à la participation. Les chercheurs, recourant à cette technique, cherchent à caractériser un rapport spécifique au terrain (conversion expérientielle, participation ou engagement particulièrement intense, etc.). Ayant effectué mon stage dans un milieu d'hébergement qui constitue un milieu de vie, je côtoyais de façon quasi permanente ces femmes. Nous partagions les espaces communs tels que la salle à manger, les espaces de détente, les salles de jeux pour les enfants, etc., et il se créait alors des liens plus intimes. Je pouvais alors observer leurs réactions,

leurs agissements quand survenaient certains événements qui les rendaient plus fragiles ou au contraire, plus endurantes. J'ai été parfois témoin de leurs souffrances les plus profondes provoquées par la situation de violence conjugale laquelle laissaient émerger toutes sortes d'émotions. Les discussions informelles autour des repas s'avéraient précieuses pour décortiquer certains malentendus, pour clarifier des situations incomprises, pour aborder des sujets qui, a priori, n'ont rien à voir avec la relation d'aide, mais qui au final constituent des réservoirs de connaissances pour mieux comprendre l'expérience de la cliente.

3.2.3 Participation aux ateliers de sensibilisation au Cégep

J'ai participé, avec une collègue, à plusieurs ateliers de prévention et de sensibilisation portant sur des thématiques liées à la violence conjugale auprès de la clientèle immigrante. L'objectif de ces ateliers consistait globalement à discuter de certains aspects de cette problématique (ses causes, ses conséquences au niveau individuel et familial), à aborder la question des lois et des règlements au Québec et à présenter la Méridienne dans sa mission et ses perspectives d'intervention. Les participants étaient originaires de différentes zones géographiques: Afrique subsaharienne et orientale (Congo), Europe de l'Est (Serbie), Asie de l'Ouest (Iran, Afghanistan) et Amérique du Nord. Du fait de la diversité des cultures d'appartenance des participants, les discussions et les échanges furent d'une richesse inestimable pour une compréhension des dynamiques de couple dans ces zones géographiques qui possèdent une culture, au sens large du terme, qui leur est spécifique. Nous avions fait le choix de donner la parole aux participants afin qu'ils nous partagent leurs expériences de couple dans leur pays d'origine et dans le pays d'accueil. Cette démarche me permettait, entre autres, de

questionner l'impact du parcours migratoire sur les difficultés qui surviennent dans le couple ainsi que les stratégies mises en place par les personnes immigrantes pour y remédier. Elle me permettait également d'être en mesure de cibler les réponses apportées par les organismes ou les institutions face à ces difficultés ainsi que la perception des personnes immigrantes sur ces réponses qui leur sont proposées.

3.2.4 Intervention dans un cours de maîtrise

Accompagnée par des collègues, j'ai effectué une intervention dans une classe de maîtrise en travail social où nous avions présenté les objectifs de mon projet de stage et du projet initié par la Méridienne. Il faut préciser que les thèmes qui sont abordés dans le cadre d'une présentation sont déterminés par la composition du public. Par exemple, dans les cours de francisation, l'auditoire manifestait plus d'intérêt sur les questions ayant trait aux lois et aux procédures judiciaires en matière de violence conjugale parce qu'ils semblaient les méconnaître, si je me fie à leurs nombreuses interrogations. Par ailleurs, les étudiants à la maîtrise se focalisaient davantage sur les connaissances théoriques développées sur la problématique de la violence conjugale ainsi que sur les pratiques d'intervention qui sont élaborées pour la prévenir ou la contrer.

3.2.5 Limites sur le plan méthodologique

Cet essai n'est évidemment pas un mémoire, en ce sens qu'il ne repose pas sur une collecte de données analysées en profondeur. Aussi, en tant que sujet pensant son objet d'étude, il m'a été difficile de faire abstraction de mes propres préjugés et de mettre en application la neutralité axiologique qui y prévaut. Cependant, je me suis appropriée quelques techniques de recueils de données pour questionner, interroger, comprendre des faits, formuler des questions, proposer des résultats préliminaires, etc. en vue d'amorcer

des réflexions qui aboutiront éventuellement, à un travail de recherche plus élaboré et mieux construit sur le plan méthodologique. Je souligne tout de même le fait que, certains éléments au niveau de l'analyse, tirés du rapport d'évaluation des besoins issus du projet de recherche-action mis en place par la maison d'hébergement, offrent à cet essai une certaine assise.

3.3 Représentation de la violence conjugale dans les communautés immigrantes

En m'appuyant sur les données du projet mené par mon milieu de stage et sur la démarche de réflexion documentée retenue pour mon essai, j'ai fait ressortir quelques éléments sur la façon dont les personnes immigrantes se représentent la problématique de la violence conjugale. Sur la base de mes observations sur le terrain, de mes quelques entretiens individuels, des résultats du sondage soumis aux personnes immigrantes dans le cadre du projet, etc., je présenterai la façon dont la violence conjugale est pensée par les communautés ethnoculturelles. En effet, chaque individu, en fonction de son appartenance socioculturelle et de son expérience de vie, accorde une signification à un phénomène particulier. Hall cité par Durocher (2014), affirme, à cet effet, « *In part, we give things meaning in how we represent them – the words we use about them, the stories we tell about them, the images of them we produce, the emotions we associate with them, the ways we classify and conceptualize them, the values we place on them.* » (p. 9). Je vais donc exposer leur représentation de la violence conjugale, les causes manifestes ou implicites de la violence conjugale, etc.

3.3.1 Typologie de la violence conjugale

Dans le cadre du sondage, quelques situations de violence physique, verbale, psychologique, sexuelle, économique et sociale ont été présentées aux participants pour voir s'ils les considéraient comme telles.

Au sujet de la violence physique, 90% des répondants s'entendent sur le fait que certains gestes tels que donner des coups, lancer des objets, pousser la personne, lui serrer le bras, frapper, mordre, etc. constituaient de la violence physique (La Méridienne, 2016).

En ce qui concerne la violence sexuelle et la violence verbale dans le couple, les avis restent mitigés. En effet, 66 % des répondants ont affirmé que de refuser des contacts sexuels pour punir son conjoint(e) est une forme de violence tandis que 34 % des personnes répondantes ne la considéraient pas comme telle (La Méridienne, 2016). Également, 55,78 % des répondants ont affirmé que critiquer son conjoint(e) était une forme de violence conjugale, tandis que 44,22% ne partageaient pas cet avis (La Méridienne, 2016). Relevons qu'il s'agit presque de la moitié des personnes interviewées qui ne considèrent pas les critiques adressées au conjoint comme étant une forme de violence verbale. Ce qui constitue tout de même une proportion non négligeable.

3.3.2 Causes de la violence conjugale

Au sujet de l'égalité des statuts au niveau du couple, les hommes immigrants ont la perception de perdre du pouvoir dans la dynamique familiale (La Méridienne, 2016). Or, au Québec, l'égalité entre les femmes et les hommes est, en effet, inscrite depuis mai 2008 dans le préambule de la Charte québécoise des droits et libertés qui, jusqu'alors, faisait référence à la *personne* pour, précisément, effacer le sexism imputé à la canonique formule des « droits de l'*homme* » (Tahon, 2013). La promotion de l'égalité entre les sexes est ressentie par certains hommes immigrants comme une perte de leur

pouvoir comme en témoignent ces propos: « *ici les femmes connaissent leurs droits et veulent les faire respecter, quand les immigrants arrivent ici, l'homme perd du pouvoir et la femme en gagne* » (La Méridienne, 2016, p. 64). Lors d'un atelier de sensibilisation au Cégep, j'ai posé la question suivante : que pensez-vous de l'égalité entre les hommes et les femmes au Québec ? Un participant a répondu ceci: « *ici au Québec, les femmes sont en haut, puis les enfants, le chien et les hommes* ». Le sentiment de perdre le pouvoir entraînerait-il des comportements violents, surtout si l'on sait que la violence conjugale est expliquée comme étant un moyen d'assoir sa domination sur l'autre ? (Lichtenstein et Johnson, 2009).

3.3.3 Discussions

À travers mes lectures sur la violence conjugale et par le biais de discussions entretenues avec quelques personnes immigrantes, je me suis aperçue que, dans certains groupes ethnoculturels, l'homme reste le pourvoyeur ; celui qui occupe une position d'autorité dans le couple. Cette autorité est transversale aux figures masculines en général, dans la sphère famille: le père, le fils, l'oncle. Je me suis alors intéressée au sens que revêt le concept d'autorité puisque je l'ai souvent lié ou assimilé au pouvoir et à la violence. À ce titre, les théories de Hannah Arendt offrent la possibilité de penser autrement ces concepts, surtout en contexte d'intervention (Manon, 2008). Pour Hannah Arendt, l'autorité ne rime pas avec la violence. Parce qu'elle requiert toujours une obéissance, l'autorité est souvent assimilée à la violence alors qu'elle implique tout simplement une hiérarchie qui est naturelle et manifeste, dont les parties impliquées reconnaissent la justesse et la légitimité... L'autorité exclut l'usage de moyens extérieurs de coercition ; là où la force est employée, l'autorité proprement dite a échoué... (Manon,

2008). Ces notions ainsi explicitées, je me suis alors posée un certain nombre de questions: comment certains hommes immigrants et certaines femmes immigrantes se représentent l'autorité et/ou le pouvoir dans le couple ? Serait-ce un sentiment d'une perte de l'autorité ou du pouvoir qui impliquerait une situation de violence conjugale ? Serait-il pertinent de faire une nette distinction entre les notions de pouvoir et d'autorité dans l'analyse des situations liées à la violence conjugale chez les personnes immigrantes ? Car, si l'autorité relève d'une attente normative dans certaines cultures⁹, son exercice dans le couple ne contrasterait-elle pas avec certaines valeurs féministes ?

Toujours, en me basant sur les résultats du sondage, j'ai pu relever que 83% des répondants estiment que l'alcool provoque la violence conjugale. Or, l'hypothèse d'une relation causale entre l'usage d'alcool et les actes violents n'a jamais été démontrée et il semble certain que cette relation causale ne serait pas systématique et ne concernerait que certains individus en certaines circonstances (Direction générale de la santé publique, 2008).

Les résultats du sondage montrent que la violence au sein de leur couple a parfois débuté après l'arrivée dans un nouveau pays. Plusieurs personnes immigrantes affirment que la migration ainsi que l'adaptation à la nouvelle culture du pays d'accueil peuvent causer la violence conjugale, soit, les difficultés d'intégration à 57.43%, le changement des rôles dans la maison à 50.68%, le contexte social différent du pays d'accueil à 46% et la trajectoire pré-migratoire difficile à 42.57% (La Méridienne, 2016).

⁹ L'autorité implique une obéissance et une domination de l'homme sur la femme. Les pratiques d'intervention féministes promeuvent l'égalité dans le couple.

3.4 Regards sur certaines pratiques à l'interne et sur l'organisation des services

3.4.1 Expert désigné

Chaque milieu de pratique détient sa propre culture organisationnelle, qui définit le cadre dans lequel doivent s'effectuer les interventions pour répondre de façon optimale à la mission que l'institution s'est assignée. Pour ce qui concerne la clientèle immigrante, certains milieux de pratique, à l'instar des maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale, préconisent de plus en plus l'approche interculturelle qui consiste à définir sur la base d'un dialogue interculturel, l'orientation que doit prendre l'intervention. Les professionnels qui œuvrent pour ces organismes sont fortement invités à s'approprier cette démarche qui facilite la création et l'instauration du lien de confiance avec la cliente.

Tel que mentionné précédemment, la démarche interculturelle nécessite toutefois quelques attitudes spécifiques de la part du professionnel. Il peut reposer sur le fait de s'informer, d'être à l'écoute, de prendre du temps, de négocier, de dialoguer, bref, de coconstruire l'intervention. Ces techniques doivent certes s'appliquer à toutes les clientèles immigrantes ou non immigrantes puisqu'elles constituent la base de l'intervention dans le domaine psychosocial. Seulement, chez les communautés immigrantes, elles sont davantage utiles et incontournables puisque l'intervention repose sur une interaction entre deux individus porteurs de cultures différentes (le professionnel et la femme immigrante).

Par ailleurs, j'ai pu remarquer que dans les maisons d'hébergement, l'approche féministe reste celle qui prédomine dans les interventions et qu'en outre, l'application de

l'intervention interculturelle se fait encore très timide. En effet, j'ai pu relever que certains professionnels hésitent à l'adopter en tant que principe d'intervention soit parce qu'ils doutent de sa pertinence, voire de son efficacité, soit parce qu'ils ont peur de se voir imposer des valeurs différentes.

En effet, l'intervention interculturelle invite le professionnel à se distancer de sa culture (au sens large du terme) par la décentration et à s'immerger dans la culture de l'autre à travers la pénétration. Il s'agit d'un double processus qui exige la mise en place de mécanismes pouvant mener à la rencontre de deux cultures, parfois fondamentalement différentes. L'enjeu de taille consiste à trouver des points de convergence entre les valeurs du professionnel et celles du client pour éviter les heurts et les tensions dans l'intervention. Pour certains professionnels, certaines questions se posent avec acuité quand on parle de négociation : que faut-il négocier ? Jusqu'où négocier ? Le travailleur social qui accompagne la femme immigrante, doit-il se contenter de respecter les valeurs de l'autre au détriment de ses propres valeurs personnelles et/ou professionnelles ?

De plus, cela requiert du temps, de la patience, de la curiosité intellectuelle, une ouverture d'esprit, une remise en question de ses habiletés et compétences, etc. pour mener une intervention basée sur l'approche interculturelle. Tout ceci ne semble-t-il pas complexe à mettre en pratique ? Alors, ayant peu de réponses face à ces questions, certains professionnels n'hésitent pas à adopter les mêmes stratégies d'intervention aussi bien pour la clientèle québécoise « pure laine » que pour la clientèle immigrante. Bien évidemment, cette démarche peut poser quelques difficultés, car les réalités sont très disparates pour que les pratiques d'intervention soient uniformes.

Pour tenter de remédier à ces limites sur le plan de l'intervention, certains organismes se dotent ou se voient alors dotés d'une « experte en intervention interculturelle ». Reconnue par ses pairs pour ses compétences et ses aptitudes à intervenir auprès de la clientèle immigrante, elle a souvent en charge l'ensemble des dossiers les concernant. Elle est souvent présentée comme étant l'intervenante la plus aguerrie face aux besoins et aux attentes des femmes immigrantes. Par exemple, elle n'hésitera pas à demander à la femme arabe si elle préfère manger du « halal » pour favoriser et faciliter la création d'un lien de confiance avec celle-ci. Elle ne manquera pas de porter un intérêt manifeste à la culture de la femme (ses croyances, son style de vie, ses goûts, etc.) et cela, même en dehors des interventions formelles. Elle est prête à accepter le cadeau offert par la femme immigrante, qui souhaite lui témoigner toute sa reconnaissance et sa gratitude même si son code déontologique le lui interdit. Quelques fois, ses collègues perçoivent dans son comportement quelques écarts de conduite puisqu'elle semble s'affranchir de la normalité. Peut-on parler ici d'une injonction paradoxale ? Son expertise est reconnue, mais elle exagère.

À y regarder de près, elle ne fait que suivre les directives formulées par l'organisme pour rendre plus accessibles les services offerts à la clientèle immigrante. N'y a-t-il pas alors danger d'« une espèce de fuite en avant » de certaines intervenantes qui se désengagent de leurs responsabilités professionnelles, parfois pour des raisons non objectives ? Cette situation décrite ici n'est pas un cas isolé. Dans la plupart des milieux de pratique, il y a « l'expert désigné » à qui les dossiers des immigrants sont confiés. Cette démarche comporte ses avantages et ses inconvénients. En effet, cet « expert désigné » renforce au fil du temps ses aptitudes professionnelles à intervenir auprès de

cette clientèle tandis que ses collègues se retrouvent sans les prédispositions ou habiletés nécessaires à travailler auprès de celle-ci. Des tensions peuvent être notées dans les relations entre les intervenantes pour qui certaines de leurs consœurs sont « racistes » et d'autres « humanistes ». On peut relever ainsi un manque de consensus entre les professionnels sur les moyens et les stratégies à déployer pour assurer une meilleure collaboration avec la clientèle immigrante.

3.4.2 Difficultés liées à la communication

Tel que mentionné plus haut, certaines femmes immigrantes qui s'installent au Québec, ne comprennent ni le français, ni l'anglais qui constituent pourtant les deux langues les plus utilisées dans les institutions. Alors, les organismes se retrouvent dans l'obligation de recourir au service d'interprétariat pour assurer la communication avec ces femmes dans l'optique de saisir leurs besoins et d'y répondre de façon efficace. Seulement, les organismes communautaires confrontés aux coupes budgétaires sont sujets à des difficultés d'ordre financier ; ce qui peut limiter l'accès au service d'interprétariat. Outre l'insuffisance des ressources financières, l'accès limité à des banques d'interprètes offrant des services en plusieurs langues pour communiquer avec les femmes immigrantes, de façon à les sortir de leur isolement et à combattre la violence vécue, demeure un enjeu. Pour pallier à ces difficultés, les maisons d'hébergement vont recourir à d'autres techniques de communication comme les mimiques, les gestuelles, les dessins, etc. qui peuvent se révéler efficaces, mais qui peuvent aussi générer des malentendus pouvant mener à des conflits. Parmi les défis à relever pour desservir cette clientèle, la communication a été identifiée par des intervenants interrogés comme étant le problème le plus important (Diallo et Lafrenière, 2007). En définitive, le manque d'informations

rend complexe la tâche des professionnels qui se retrouvent parfois dans des impasses pour servir adéquatement leurs clientèles. Il peut s'avérer parfois difficile de parcourir et de décortiquer l'histoire de vie de ces femmes si la communication fait défaut.

IV Réflexion personnalisée

4.1 Actualisation des théories pour une adaptabilité des pratiques

Les modèles théoriques élaborés pour expliquer ou comprendre la violence conjugale sont d'une grande diversité et cela témoigne du caractère complexe de ce problème social qui nécessite la prise en considération de plusieurs facteurs individuel, familial, social et sociétal. Mais, selon Lessard et al. (2015), deux tendances se dessinent généralement.

Certains chercheurs mettent l'emphase sur les dimensions cognitives, psychologiques et interpersonnelles de la violence conjugale pour distinguer, entre autres, des dynamiques de violence au sein du couple, dont certaines n'impliquent pas de rapports de pouvoir et de domination. Selon Dankwort (1988), de nombreux thérapeutes contemporains, dans le domaine de la psychologie, considèrent que : « *la personne violente est aux prises avec un ego perturbé, une piètre estime de soi et des besoins narcissiques (tels qu'une sur dépendance émotive)* » (p. 91). Mais, toujours selon Dankwort (1988), les explications psychiatriques ou psychothérapeutiques pointent peu du doigt le rôle de l'agresseur dans la situation violente et les contraintes qui amènent la victime à ne pas mettre un terme à la relation malgré les abus dont elle est l'objet. Le seul bémol, c'est que ces théories laissent supposer que les femmes victimes de violence conjugale peuvent arrêter la violence vécue si elles le souhaitent. Or, tel que je l'ai mentionné, ces femmes disposent souvent de peu de marge de manœuvre, car leur pouvoir d'action est souvent limité. Pour des raisons liées à la méconnaissance des services d'aide, aux difficultés linguistiques, à certains facteurs culturels, etc., les

violences subies par ces femmes ne font pas nécessairement l'objet d'une dénonciation ou d'un signalement.

D'autres chercheurs se penchent sur le caractère social de la problématique en analysant les dimensions structurelles, et particulièrement les rapports sociaux de genre. Selon Romito (1997), cité par Lieber (2003), la question des violences faites aux femmes se réfère aux théories féministes qui, « *dès les années soixante-dix, ont refusé les analyses en termes de pathologie ou de pulsions naturelles et mis en évidence le lien qui existe entre les divers types de violences envers les femmes, allant des violences domestiques aux violences sexuelles, en passant par la prostitution* » (p. 73). Les théories féministes, bien que diversifiées,¹⁰ ont en commun la mise en cause de la domination historico-sociale des hommes sur les femmes, qui se manifeste dans les différentes modalités de la vie politique, sociale, économique, érotique, générationnelle ou symbolique (Collin, s.d.). Ces théories proposent de nouvelles avenues en ce qui concerne les rapports inégalitaires entre les hommes et femmes et prônent une équité entre les sexes. Ainsi, les intervenantes qui travaillent avec les femmes victimes de violence conjugale sont invitées à réfléchir ensemble sur les fonctions dévolues aux hommes et aux femmes dans la société, ainsi que les systèmes de valeurs auxquels ils se réfèrent et qui peuvent constituer le soubassement des violences répétées et acceptées.

Les théories féministes mènent à une prise de conscience du statut subalterne des femmes dans la société qui les place dans une position d'asservissement ou de domination. D'ailleurs, les pratiques d'intervention féministes reposent sur une approche égalitaire entre la femme et le professionnel qui doit valoriser le vécu, le savoir et

¹⁰ Le mouvement féministe a donné naissance à plusieurs mouvements et écoles de pensée. Certains féministes appartenant à des minorités ethniques ont remis en question l'hégémonie de la pensée féministe occidentale.

l'expérience de sa cliente. Tel que mentionné plus haut, les approches féministes présentent quelques fois des limites dans l'intervention auprès des femmes immigrantes qui n'adhèrent pas forcément au discours féministe. Ces approches peuvent produire des effets pervers chez les femmes immigrantes qui peuvent se retrouver à risque de vivre des difficultés plus accrues.

Tous ces éléments m'amènent à penser que l'application de certains modèles ou approches théoriques, promus en contexte de violence conjugale, doit être repensée, car ils semblent peu adaptés aux réalités des femmes immigrantes. En effet, la violence conjugale en tant que problème social, nécessite des approches particulières et ciblées au travers de modèles théoriques qui doivent être actualisés et renouvelés. À ce titre, il serait pertinent, dans le cadre de la relation d'aide, d'outrepasser les pratiques d'intervention basées essentiellement sur les approches psychologisantes et féministes. Les intervenantes devraient de plus en plus amorcer un travail de réflexion qui vise à modifier leurs pratiques d'intervention devant alors reposer sur des approches novatrices et globalisantes. Comme l'écrit Siddal (2017), les interventions holistiques effectuées par des intervenantes autochtones s'avèrent les plus efficaces pour le travail auprès des familles autochtones touchées par la violence conjugale. Ces façons de faire pourraient s'appliquer à la clientèle immigrante, car une vision holistique d'un problème social consiste à en faire une lecture globale. D'ailleurs, les femmes immigrantes victimes de violence conjugale sont parfois exposées à des situations d'exclusion, de pauvreté, de précarité sociale, d'isolement social, de racisme (en lien avec les systèmes de castes), etc.

À travers mes lectures, il est apparu que souvent ces populations sont catégorisées dans une seule et même identité commune, en tant que minorités visibles, dans

l'imaginaire collectif. Or, pour ces femmes appartenant à des communautés traversées par des réalités très disparates, la prévention et l'éradication de la violence conjugale doivent tenir compte de ces éléments à la fois internes et externes. Cela suppose la mise en place d'actions reposant sur des approches communautaires qui visent à soutenir et à accompagner ces femmes en étant au fait de leurs réalités internes. Dès lors, il serait alors important de se rapprocher de ces communautés, de favoriser un dialogue concerté et constructif qui pourrait donner lieu à des mesures et des mécanismes pouvant aider à mieux prévenir et contrer la violence conjugale.

En effet, l'intervention de type communautaire repose sur une approche inclusive et participative auprès de divers groupes ethnoculturels qui seront appelés à poser des actions collectives au cœur de ce problème social. La pertinence de cette démarche repose sur la possibilité de mettre sur pied et de développer des espaces communs de rencontres où les hommes et les femmes pourraient se retrouver autour d'activités sociales, par exemple. Il peut s'agir de faire la programmation d'activités de sensibilisation à l'instar des théâtres de rue dont l'objectif va consister à conscientiser les personnes immigrantes sur la problématique de la violence conjugale. Les thématiques à aborder peuvent être diverses et peuvent reposer sur une connaissance des lois et des règlements en contexte de violence conjugale, sur les conséquences de la violence conjugale sur les plans individuel et familial, sur le rôle des maisons d'hébergement et des approches d'intervention qui y sont promues (cela peut permettre de déconstruire les idées parfois fausses véhiculées à l'endroit des pratiques d'intervention féministes), etc. Ces activités verraient l'implication et la participation de jeunes sentinelles appartenant à des groupes ethnoculturels qui auront également la tâche de promouvoir leur culture à

travers le théâtre. L'objectif ne consiste donc pas à en faire des artistes accomplis, mais des « passeurs de cultures ». En effet, il me paraît nécessaire de combattre les stéréotypes ainsi que les prénotions que Bacon considérait comme défigurant le véritable aspect des choses, qui alimentent le champ de la violence conjugale. Quand cela touche la population immigrante, plusieurs discours non fondés et des mythes sont véhiculés par méconnaissance de leurs codes culturels. Il est alors fondamental de mettre en place des activités de sensibilisation ayant une portée à la fois ludique, mais informative. Les séances peuvent être présentées en plusieurs langues, toujours dans l'optique de rejoindre le maximum de personnes immigrantes et cela, avec la participation des professionnels du milieu social et/ou sanitaire.

4.2 Croisement des savoirs savants, professionnels et expérientiels

Agir sur les problèmes sociaux nécessite, en mon sens, une démarche intégrative des savoirs savants, professionnels et expérientiels. Il faut encourager la consolidation des liens entre les universitaires, les intervenants et les travailleurs sociaux du milieu et les usagers. Cette méthode est l'une des meilleures façons d'être en phase avec les besoins du milieu et de répondre aux attentes de la clientèle de façon optimale. En effet, c'est par la réalisation d'une relation triangulaire entre le savoir savant, le savoir expert et le savoir expérientiel que dépend, en majeure partie, un renouvellement des savoirs et des pratiques d'intervention. Les projets de type recherche-action sont de plus en plus promus et reposent, entre autres, sur la participation effective des acteurs sur le terrain. Pour les adeptes de ce type de recherche, la nécessité d'établir une communication avec les populations concernées par un problème social et les professionnels du milieu, est un

gage de réussite pour mobiliser des connaissances théoriques et pratiques probantes. Pour reprendre les propos de De Laat et al. (2014),

« Certains chercheurs abattent le mur dressé entre les producteurs officiels de savoirs (les scientifiques) et les autres et considèrent les personnes en grandes difficultés économiques, sociales et culturelles comme des partenaires à part entière, capables de formuler leurs avis, leurs réflexions et leurs analyses, permettant ainsi la production de savoirs qui apportent des réponses plus justes et efficaces » (p. 72).

En contexte de violence conjugale, le point de vue de chaque groupe ethnoculturel sur cette problématique complexe est incontournable pour saisir leurs besoins et leurs attentes dans l'intervention. Les femmes immigrantes confrontées à la violence conjugale savent mieux que quiconque les difficultés auxquelles elles restent confrontées au quotidien, peuvent être en mesure d'identifier les solutions à apporter face à ces difficultés et peuvent avoir la capacité de proposer d'autres alternatives pour améliorer leurs conditions de vie. Saisir leurs expériences en ce qui a trait par exemple, en leurs représentations « *des rôles sociaux dans le pays d'origine et dans le processus d'adaptation à la société d'accueil lors de l'évaluation de la demande d'aide* » (Fédération des ressources d'hébergement et al., 2007, p. 16) peut s'avérer pertinent. Cette démarche peut favoriser le développement de connaissances nouvelles en ce qui a trait aux rapports de genre influencés par le parcours migratoire et le processus d'acculturation.

Dans la même lancée, il est nécessaire de repenser et de redéfinir certaines notions qui alimentent la réflexion et les analyses sur la violence conjugale chez les femmes immigrantes. Les notions de pouvoir, d'autorité, de domination, de contrôle, etc. utilisées tous azimuts, en intervention, doivent être revues et reconsidérées puisqu'elles sont porteuses de multiples sens. Aussi, des définitions de la violence conjugale, plus

spécifiques à la réalité des femmes immigrantes, peuvent être proposées pour faciliter leur compréhension de ce phénomène.

Les intervenantes qui travaillent auprès de cette clientèle acquièrent suffisamment d'expériences pour mettre leurs savoirs à contribution. Elles sont confrontées à des difficultés sans précédent dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions et développent alors des stratégies pour y remédier. Ces professionnelles promeuvent des pratiques silencieuses, officieuses, mais prometteuses pour faire face aux besoins de la clientèle. C'est pour ainsi dire que l'accès à ces savoirs multiples peut être mis à profit pour faire émerger des pratiques d'intervention adaptées à la clientèle immigrante et faire la promotion des programmes de prévention et de sensibilisation.

4.3 Productions d'outils d'intervention spécialisés

En contexte de violence conjugale, des outils permettant d'identifier les types de violence vécue par les femmes, leur fréquence et leur intensité, sont utilisés par les professionnels. Quoique utiles et efficaces pour décortiquer la violence expérimentée par les femmes, ces outils sont uniquement disponibles en français, en anglais, parfois en espagnol et les intervenants font souvent appel aux interprètes pour faciliter la communication avec la clientèle immigrante. Or, l'exactitude des informations transmises dans ce contexte d'échange tripartite est à questionner du fait de l'hétérogénéité des référents culturels des personnes impliquées dans la démarche. Tel que mentionné, le sens et la signification des mots varient en fonction du contexte, de l'environnement dans lequel se produisent les interactions, du degré d'aisance de la femme clientèle dans la relation à trois, de sa culture, de son état de santé psychologique, de la confiance

accordée à l'interprète, etc. Il peut arriver que la femme biaise la donne interventionnelle en fournissant sciemment des informations erronées par manque de confiance en l'interprète qui est perçue comme une tierce personne. Tous ces écueils dans l'intervention m'amènent à penser qu'il faille développer des outils d'intervention traduits en plusieurs langues, soit dans les langues occidentales (espagnol, allemand, etc.) soit dans les langues autres (arabes, asiatiques, etc.). Mais, il faudrait en même temps faciliter l'embauche de professionnels immigrants dans les équipes de travail qui pourront soumettre ces outils à la clientèle concernée¹¹.

En outre, il faudrait encourager la production d'outils destinés à détecter les situations de violence conjugale chez les communautés ethnoculturelles. Ces outils seront conçus à partir des connaissances théoriques, pratiques et empiriques produites dans le cadre de recherches-actions impliquant différents experts de divers milieux, universitaires et communautaires. De plus, ces outils pourraient être accessibles au sein des organismes de santé et de services sociaux, et cela, dans l'optique de rejoindre le maximum de femmes immigrantes victimes ou à risque de subir la violence conjugale.

4.4 Quelques considérations éthiques et déontologiques en contexte de violence conjugale: entre efficacité et crédibilité de l'intervenante

Penser le rapport entre les professionnels, dont les intervenants ayant une formation en travail social ainsi que les travailleurs sociaux et la personne victime de violence conjugale ne peut se faire sans une réflexion éthique¹². Il me paraît fondamental

¹¹ Le fait d'embaucher des professionnels immigrants peut faciliter la collaboration avec la clientèle, mais n'exclut pas d'autres difficultés.

¹² Pour mener cette réflexion éthique, je me suis appuyée sur deux ouvrages principaux qui m'ont profondément inspirée : celui de Jacques Quintin (2012) et de René Desharnais (2010). Jacques Quintin

d'inscrire les questions éthiques dans la réflexion et l'analyse de la problématique de la violence conjugale. En effet, cette dimension éthique est très importante dans la mesure où c'est le rapport entre l'intervenante et la personne immigrante, au sujet de l'efficacité de l'intervention ainsi que de la crédibilité de l'intervenante, qui sont en jeu. En effet, cette réflexion éthique sur la violence conjugale peut s'exercer sous différents angles, mais les écrits de Quintin (2012) et de Desharnais (2010) m'ont paru pertinents et intéressants à bien des égards. En effet, mon expérience professionnelle m'a amenée à mieux intégrer la nécessité pour l'intervenante de préserver sa crédibilité et son efficacité dans le cadre d'une relation d'aide sous-tendue par une démarche éthique qui, comme le mentionne Quintin (2012) doit être comprise comme une manière de vivre.

Tout d'abord, l'efficacité de l'intervention, dans un contexte interculturel, renferme des niches de références éthiques dont l'intervenante doit tenir compte, car il serait simpliste de considérer que l'action posée pour une femme québécoise de souche est universalisable du fait de l'universalité des valeurs. Il y a certes des principes et des valeurs universelles, mais chaque femme immigrante, en raison de son appartenance à une communauté, est porteuse d'une vision du monde qui lui est propre. Dès lors, comment intégrer ce relativisme culturel ? En effet, la responsabilité professionnelle de l'intervenante consiste certes à s'offrir une place confortable dans le processus interventionnel, mais l'efficacité de toute pratique professionnelle est liée à la responsabilité éthique. Cela revient à dire qu'il peut être imprudent ou inefficace, pour l'intervenante, de penser bien faire à l'endroit de la personne immigrante en évoquant

dans son ouvrage aborde l'importance de l'éthique dans la relation d'aide en cela qu'elle permet au professionnel de réfléchir sur les pratiques normatives, les croyances, les valeurs, les manières de faire, etc. Quant à René Desharnais, son ouvrage traite de la notion de crédibilité pouvant être associée à la confiance dans le cadre d'une relation professionnelle. La crédibilité est alors définie comme la considération de l'estime dont jouit une personne ou son œuvre du fait qu'elle paraît digne de confiance.

uniquement les valeurs relatives à la mission qui lui est confiée. Le fait est qu'il pourrait être fort probable que parfois la collision entre les valeurs professionnelles (éthique de responsabilité de l'intervenante) et celles de la cliente (éthique de conviction de la personne immigrante) entache l'efficacité de l'intervention au point de ne pas produire les résultats escomptés. Oui, les professionnels doivent se soumettre aux normes professionnelles établies par l'Ordre. Mais, les normes comme l'écrit Quintin (2012) « *s'accompagnent d'effets indésirables* » (p. 83). Toujours selon lui, « *le danger résiderait dans le fait que les normes qui sont des moyens se substituent aux fins qu'elles visent de sorte qu'elles deviendraient plus importantes que le développement de l'être humain* » (p. 83).

Ensuite, sans remettre en cause la crédibilité de chaque intervenante du fait du statut et de la compétence, il est à noter que la présence de nouveaux cas interculturels pourrait entacher l'éthique professionnelle (au sens manière de vivre; savoir-être) de certaines intervenantes dans le cadre de la violence conjugale. En travail social, le savoir-être (qui peut accorder une crédibilité) est une dimension importante dans la relation d'aide en cela qu'il facilite l'adaptation à toute situation nouvelle qui se présente. En effet, pour la clientèle immigrante, les valeurs des pays d'origine n'étant pas les mêmes que celles du pays d'accueil, il faut également du temps pour asseoir une crédibilité à même de rendre l'intervenante digne de confiance. Ce qui fait souvent défaut, dans l'intervention interculturelle, c'est que les intervenantes pourraient considérer que leur crédibilité professionnelle est acquise une fois pour toutes. Or, les situations évoluent et occasionnent des événements inattendus d'où la nécessité, pour le professionnel, d'avoir

une capacité d'adaptation face aux changements. C'est ainsi que l'éthique de conviction¹³ prend toute sa place dans la relation personnelle et/ou interculturelle. Il s'agit là d'inviter les intervenantes à sortir de leur zone de confort culturel et professionnel pour se confronter à une réalité éthique différente qui peut parfois heurter (lorsqu'une pratique d'intervention semble inhabituelle).

Tenir compte du choc des valeurs n'est pas un défaut dans l'intervention, mais une qualité susceptible de garantir une efficacité dans l'accompagnement, car elle peut renforcer la crédibilité de l'intervenante et de l'institution qu'elle représente. Il est à noter que les femmes immigrantes reconnaissent, en général, la crédibilité ainsi que l'efficacité (la mission) des organismes et maisons d'hébergement, mais une fois sur place, elles peuvent espérer une certaine élasticité des pratiques, laquelle dépend de la crédibilité (confiance) des intervenantes qui ne devraient pas faire état d'une certaine rigidité. Cette rigidité ou cette propension à appliquer vaille que vaille, les pratiques professionnelles et organisationnelles, pourrait amener ces femmes à hésiter à demander de l'aide.

En effet, les femmes immigrantes ne devraient pas être l'objet à qui doit s'appliquer des méthodes, mais un sujet dont la présence doit inspirer flexibilité et intégration de ses caractéristiques. La démarche éthique doit susciter des réflexions profondes sur ses actions au quotidien en tant que professionnel et sur son rapport avec autrui. En effet, selon Foucault (1984) cité par Quintin (2012): « *l'éthique est un travail qu'on effectue sur soi-même, et non pas seulement pour rendre conforme son comportement à une règle donnée, mais pour essayer de se transformer soi-même en un sujet moral de sa conduite* » (p. 84). C'est bien la démarche éthique à même de changer les pratiques organisationnelles qui pourrait acter le début d'un dialogue possible entre

¹³ L'éthique de conviction réfère à notre propre jugement en tant que professionnel.

des visions du monde qui s'opposent à tout point de vue : celle de la professionnelle et celle de la femme immigrante qui « vient de loin ».

CONCLUSION

Les objectifs poursuivis dans le cadre de cet essai étaient multiples et consistaient entre autres, à cerner la diversité de la population immigrante, à aborder la problématique de la violence conjugale chez les communautés immigrantes dans son caractère multidimensionnel, à identifier les modèles ou approches théoriques promus en contexte d'intervention pour en faire une analyse critique. Il a fallu également réfléchir sur certaines pratiques d'intervention qui me semblent inadaptées à leurs réalités socioculturelles tout en proposant de nouvelles avenues dans le cadre de l'intervention auprès de la clientèle immigrante.

Au terme de cet essai, il apparaît que la violence conjugale est un phénomène répandu dans toutes les communautés humaines même si elle est considérée de façon différente. Les groupes ethnoculturels, en fonction de leurs réalités sociales, culturelles, politiques ou économiques, se distinguent dans leur façon de se représenter la violence conjugale. De même, la prise en charge doit se faire en tenant compte des réalités internes à chaque communauté du point de vue de ses croyances, de ses valeurs, de ses besoins et de ses attentes.

Au Québec, ce problème social intéresse aussi bien les acteurs privés que politiques qui mettent en place des programmes et des politiques d'intervention, à différente échelle, pour sensibiliser les populations. En raison de sa complexité, des moyens humains, matériels et financiers sont déployés par le secteur public pour que, de façon concertée et inclusive, des solutions soient apportées pour mieux la prévenir et la contrer. En réalité, les acteurs publics et privés, bref, la société dans sa globalité, sont appelés à s'y mêler et s'élever contre les violences perpétrées à l'endroit des femmes. Tel

que je l'ai mentionné tout au long de ces écrits, les femmes immigrantes restent une population vulnérable face à ce problème social en raison entre autres, des enjeux inhérents au processus migratoire. Ce qui me fait dire qu'il y a lieu de promouvoir davantage des possibilités ou des façons de faire pour mieux accompagner la clientèle immigrante. Je pense que la réflexion doit engager trois acteurs principaux:

- **Le secteur public** devrait davantage soutenir les organismes communautaires œuvrant auprès de la clientèle immigrante puisqu'ils disposent de moyens financiers et matériels insuffisants ou peu adaptés à leur réalité. Des coûts financiers importants doivent être injectés dans ces secteurs pour faciliter l'accompagnement auprès de cette clientèle en misant, entre autres, sur la formation continue des intervenantes, le recrutement de personnel ayant les compétences et les habiletés requises en termes de savoir-faire et de savoir-être, l'accessibilité à des services d'interprétariat, le développement de partenariat interorganismes pour échanger sur les pratiques en vue de les renouveler, la création de réseaux communautaires par des femmes immigrantes pour soutenir les victimes, etc.
- **Les communautés** doivent également être impliquées dans la prévention et la sensibilisation de ce problème social. Pour ce faire, il serait pertinent que les organisateurs communautaires et les intervenants ayant une expertise sur cette problématique, s'associent dans une perspective de mobilisation des communautés dans la lutte contre la violence conjugale. Il faut valoriser l'apport de ces communautés dans la démarche d'acquisition de connaissances de leurs réalités socioculturelles et cela, dans l'optique de mieux comprendre leurs besoins et de mieux adapter les pratiques

d'intervention. Comme disait Gandhi: « tout ce qui est fait sans moi, pour moi, est fait contre moi ».

• **Le secteur universitaire** fait face à de nouveaux problèmes sociaux avec une population grandissante et diversifiée, d'où la nécessité de repenser le social. En réalité, l'hétérogénéité de la population québécoise avec la présence de groupes ethnoculturels se caractérisant par leurs divergences à tous points de vue, doit constituer une nouvelle donne pour le travail social davantage spécialisé sur des questions telles que la protection de la jeunesse, la santé mentale, le vieillissement, etc. Du point de vue de la recherche et de la production scientifique, de nouvelles formes de connaissance pourraient être mises en exergue, de façon perpétuelle, pour accompagner cette diversité culturelle et sociale que connaissent les provinces canadiennes. De plus, les problèmes sociaux sont inter reliés; ce qui accentue leur complexité. Par exemple, la violence conjugale chez les femmes immigrantes ne peut être analysée sans prendre en considération les enjeux liés à la migration, à la santé mentale, au vieillissement, etc. Il y a donc une nécessité de procéder à un cloisonnement des savoirs multiples pour développer des pratiques mixtes pouvant s'adapter à tout type de clientèle, même s'il faut tenir compte de certaines spécificités.

Avec le phénomène de l'immigration, on pourrait s'attendre à de nouvelles conceptions de l'action sociale accompagnée par une diversification du corps professoral. Cette évolution des représentations peut transformer les pratiques traditionnelles d'intervention dans le champ de l'action sociale. L'enseignement au sein du département de travail social, pourrait se faire suivant une démarche trilogique engageant ces nouveaux étudiants, le corps professoral et les professionnels en vue de l'acquisition de

connaissances renouvelées et réactualisées. Par exemple, les ateliers d'apprentissage pourraient davantage impliquer les étudiants immigrants qui partageront leurs réalités sur certaines problématiques complexes afin que d'autres modèles d'intervention puissent être testés et envisagés.

Je ne saurais terminer ces quelques recommandations sans souligner la nécessité d'intégrer l'Éthique comme discipline scientifique dans la formation en travail social puisqu'elle est transversale à toutes les problématiques sociales et permet aux étudiants de se doter d'un esprit critique et analytique face à la complexité des situations rencontrées dans le cadre de leurs pratiques.

Références

Bastien, S. (2007). Observation participante ou participation observante ? Usages et justifications de la notion de participation observante en sciences sociales. *Recherches qualitatives*, Vol. 27, numéro 1, p. 127-140.

Belanger, M. (2002). L'intervention interculturelle : une recherche de sens et un travail du sens. *Service social*, vol. 49, numéro 1, p. 70-93.

Belanger, S. (s.d). *Une approche multifactorielle de la violence conjugale*. 10 p. Document accessible au :
<http://www.progam.ca/media/documents/fr/Approche%20multifactorielle.pdf>
Repéré le 03 décembre 2017.

Bendaoud , M. (2011). *Des travaux d'Amartya Sen à l'Indice du développement humain*. Centre d'études sur l'intégration et la mondialisation, Notes de synthèse, 20 p. Texte accessible au :
http://www.ieim.uqam.ca/IMG/pdf/BendaoudM2011_SenIDH.pdf Repéré le 03 décembre 2017.

Boivin, R. & Ouellet, F. (2013). La politique d'intervention en matière de violence conjugale, dix-huit ans plus tard : Évaluation de l'impact sur le système judiciaire québécois. *Service social*, vol. 59, numéro 2, p. 51-64.

Bourque, D. (2013). Le développement social au Québec : sortir de politiques curatives pour aller vers des politiques préventives, *Informations sociales*, vol. 5, numéro 179, p. 38-46.

Boyer, G. (2009). *Cadre de référence. Service d'action communautaire, Direction du projet clinique, de la santé publique et du développement des communautés*. CSSS-IUGS. Document accessible au :
http://www.csss-iugs.ca/c3s/data/files/ActionCommunautaire_Cadre_Reference.pdf . Repéré le 03 décembre 2017.

Champagne, P. (2002). *La sociologie*. Toulouse : Les essentiels milans. 63 p.

Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes (Cri-Viff, 2010). *Services d'aide en matière de violence conjugale : état de la situation et besoins prioritaires*. Document accessible au :
https://www.criviff.qc.ca/sites/criviff.qc.ca/files/publications/pub_02122010_144450.pdf . Repéré le 03 Décembre 2017.

Cohen-Émérique, M. (2001). L'approche interculturelle auprès des migrants, dans *L'intervention interculturelle*, sous la direction de Gisèle Legault, Boucherville : Gaëtan Morin, p. 161-184.

Cohen-Émerique, M. (2011). L'interculturel dans les interactions des professionnels avec les usagers migrants, *Revue internationale de la recherche interculturelle*, vol. 1, numéro 1, p. 9-18.

Cohen-Émerique, M. (2013). L'approche interculturelle dans le processus d'aide. *Communautés culturelles et santé mentale*, vol. 18, numéro 2, p. 71-92.

Collin. F. (s.d). *Le féminisme*. Les théories. Document accessible au : http://geographica.danslamarge.com/imprimer.php3?id_article=177. Repéré le 03 décembre 2017.

Corbeil, C. et Marchand, I. (2007). *L'intervention féministe intersectionnelle : un nouveau cadre d'analyse et d'intervention pour répondre aux besoins pluriels des femmes marginalisées et violentées*. Document accessible au : https://unites.uqam.ca/arir/pdf/interventionfeminineintersectionnelle_marchand_corbeil.pdf. Repéré le 03 décembre 2017.

Dankwort, J. (1988). Une conception alternative de la violence conjugale : vers une intervention efficace auprès des hommes violents. *Service social*, vol. 37, numéro 1-2, p. 86-119.

De Laat, M., Boyer, S., Hudson, C. & Goulet, E., (2014). Le croisement des savoirs et des pratiques avec des personnes en situation de pauvreté. Une condition nécessaire pour une société du savoir inclusive. *Globe, Revue internationale d'études québécoises*, vol. 17, numéro 2, p. 69-91.

Desharnais, R. (2010). *Tout est question de crédibilité, un mode d'emploi pour tous*. Marieville : Les éditeurs réunis, 179 p.

Diallo, L. & Lafrenière, G. (2007). Intervenir auprès des survivants de guerre, de torture et de violence organisée : compte rendu d'un projet de recherche entre l'Université Wilfrid Laurier et le Centre de santé communautaire de Hamilton et Niagara. *Reflets : revue d'intervention sociale et communautaire*, vol. 13, numéro 1, p. 41-77.

Direction générale de la santé publique (2008). *Liens entre alcool et violence : les résultats de la première étude française spécifique*. Conférence de presse accessible au : <http://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/DPAalcoolViolence.pdf>. Repéré le 03 décembre 2017.

Direction de la santé publique (2011). *Mieux répondre aux besoins des communautés linguistiques et culturelles de l'Estrie*. Document accessible au : http://www.santeestrie.qc.ca/clients/CIUSSSE-CHUS/medias-publications/publication/portraits-population/minorites-langue-culture/Rapport_Sante_publique_Estrie_minorites_linguistiques_culturelles_2016-09-28.pdf. Repéré le 03 décembre 2017.

Dorvil, H. & Mayer, R. (2003). *Problèmes sociaux et sciences sociales*. Document accessible au: http://classiques.uqac.ca/contemporains/dorvil_henri/problemes_soc_sc_soc/problemes_soc_sc_soc_texte.html. Repéré le 03 décembre 2017.

Durocher, M. (2014). *Analyse des représentations et des enjeux de pouvoir produisant la personnalité publique politique célèbre au Québec: Le cas de Justin Trudeau*. Mémoire de maîtrise, Université de Montréal, Montréal, Québec. Document accessible au : https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/bitstream/handle/1866/11607/Durocher_M_yriam_2014_memoire.pdf;sequence=4. Repéré le 03 décembre 2017.

Fédération des ressources d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté du Québec, Table de concertation de violence conjugale à Montréal, Uqam (2007) : *Répondre aux besoins des femmes immigrantes et des communautés ethnoculturelles. Les défis de l'adaptation des services en violence conjugale*. Document accessible au : <https://sac.uqam.ca/upload/files/publications/femmes/Femmes%20immigrantes.final.pdf>. Repéré le 03 Décembre 2017.

Fédération des maisons d'hébergement pour femmes (2015). Rapport final du projet : *Adaptation de l'intervention et des services aux réalités et besoins des femmes immigrantes, des femmes issues des communautés ethnoculturelles et des enfants de ces femmes*. Document disponible au : <http://www.fede.qc.ca/sites/default/files/upload/documents/publications/fmhfpourmidi-rapport-final-2015-11-30.pdf>. Repéré le 03 Décembre 2017.

Le figaro, Citation d'Albert Einstein : <http://evene.lefigaro.fr/citation/connaissance-acquiert-experience-tout-reste-information-11854.php> Repéré le 03 Décembre 2017 .

Gouvernement du Québec (1995). *Politique d'intervention en matière de violence conjugale: Prévenir, Dépister, Contrer*. Document accessible au : http://www.scf.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/Violence/Prevenir_depister_contrer_Politique_VC.pdf Repéré le 03 Décembre 2017.

Gouvernement du Québec (2012). *Plan d'action gouvernementale 2012-2017 en matière de violence conjugale : Prévenir, Dépister, Contrer*. Document accessible au : http://www.scf.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/Violence/Plan_d_action_2012-2017_version_francaise.pdf .Repéré le 03 Décembre 2017.

Gueye, S.T.M. (2012). *La Politique du logement social en France et au Québec (Canada) entre 1990 et 2008 : les enjeux de la mixité*, Thèse de doctorat, Université de Picardie Jules Verne, Amiens, France.

Institut National de Santé publique du Québec (2016). *Trousse média sur la violence conjugale*. Document accessible au : <https://www.inspq.qc.ca/violence-conjugale/statistiques/ampleur> Repéré le 03 Décembre 2017.

Jovelin, E. *Le travail social face à l'extrémisme de professionnels du social. Le racisme au cœur de la pensée du travail social*, dans Recueil de textes, Cours d'intervention interculturelle et famille, présenté par Annick Lenoir, Automne 2015.

Lalande, A. (1926). *Vocabulaire technique et critique de la philosophie*. 2^{ème} série. Paris : Presse universitaire de France, 665 p.

Lavergne, C. (1998). Analyse du processus de construction de la violence faite aux femmes en contexte conjugal comme problème socio-pénal au Québec. *Canadian journal of women and the law*, vol. 10, numéro 2, p. 377-400.

Lazrak-Toub, J. & Mahassine, O. (2015). Un enjeu majeur, le rôle et la formation des imams en France. Entretien accessible au : <http://orientxxi.info/magazine/un-enjeu-majeur-le-role-et-la-formation-des-imams-en-france,1127>. Repéré le 03 Décembre 2017.

Legault, G. (1993). Femmes immigrantes : problématiques et intervention féministe. *Culture et Intervention*, vol. 42, numéro 1, p. 63-80.

Legendre, R. (2005). *Dictionnaire actuel de l'éducation*, 3^e édition Montréal : Guérin, 1554 p.

Lemaire, P. (2005). *Edgar Morin, Éthique pour un monde incertain*. Les chroniques de la MRM. Texte accessible au : http://nouvellerevuemoderne.free.fr/edgarmorin_ethique.htm. Repéré le 03 Décembre 2017.

Lemay, L. (2007). L'intervention en soutien à l'empowerment, du discours à la réalité. La question occultée du pouvoir entre acteurs au sein des pratiques d'aide. *Jeunesse et marginalités*, vol. 20, numéro. 1, p. 165-180.

Lemieux, D. (1994). La violence conjugale, sous la direction de Fernand Dumont, Simon Langlois et Yves Martin, Traité des problèmes sociaux. *Québec : Institut québécois de recherche sur la culture*, Chap. 16, p. 337-362.

Lenoir-Achdjian, A. (s.d). Des immigrants «prêts à l'usage». Texte non disponible en ligne.

Lenoir-Achdjian, A. (1998). Les espaces communautaires et le maintien de l'identité collective arménienne, *Cahiers de l'URMISS*, numéro 4, p. 37-45.

Lenoir, A. (2015). *TRS 720 Intervention interculturelle et familles*, Schéma sur les différentes vagues d'immigrations au Canada. Université de Sherbrooke.

Lessard, G., Montminy, L., Lesieux, G., Flynn, C., Roy, V., Gauthier, S. & Fortin, A. (2015). Des violences conjugales aux violences intrafamiliales : quelles définitions pour quelles compréhensions du problème?, *Enfances, Familles, Générations*, numéro 22, p. 1-26.

Lichtenstein, B., & Johnson, I. M. (2009). Older African American women and barriers to reporting domestic violence to law enforcement in the rural Deep South. *Women & Criminal Justice*, vol. 19, numéro 4, p. 286-305.

Lieber, M. (2003). La double invisibilité des violences faites aux femmes dans les contrats locaux de sécurité français, *Cahiers du Genre*, vol. 2, numéro 35. p. 71-94.

Mandeville, L. (1998). Les clés de l'expérience : un modèle d'apprentissage expérientiel pour la formation et l'intervention en psychologie des relations humaines. *Interactions*, vol. 2. Numéro 2, p. 285-308.

Manon, S. (2008). *La culture*. Billet de blogue, Repéré à <http://www.philolog.fr/la-culture/comment-page-1/>. Repéré le 03 Décembre 2017.

Maison d'hébergement le Far, (2013). *L'historique des femmes au Québec*. Document accessible au : <http://www.maisonlefar.ca/violence-conjugale/les-faits-sur-la-violence/15-l-historique-des-femmes>. Repéré le 03 Décembre 2017.

La Méridienne (2016). Rapport d'évaluation des besoins du projet : « Améliorer l'accessibilité aux services pour les femmes immigrantes victimes de violence conjugale». Texte accessible au : <http://lameridienne.ca/wpcontent/uploads/2017/05/Rapport-Évaluation-des-besoins.pdf>. Repéré le 03 Décembre 2017.

Ministère de la Sécurité Publique (2016). *Les infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal au Québec. Faits saillants 2014*. Document accessible au : https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/police/statistiques/violence_conjugale/2014/violence_conjugale_2014.pdf . Repéré le 03 Décembre 2017.

Monnet, E. (2007). La théorie des « capacités » d'Amartya Sen face au problème du relativisme ». Document accessible au : *Tracés. Revue de Sciences humaines*, p. 103-120. <https://journals.openedition.org/traces/211> . Repéré le 03 décembre 2013.

Morin, E. (2006). *La méthode, Ethique*. Paris : Points. 271p.

Organisation des Nations Unies (ONU, 1993). *Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes*. Document accessible au : <http://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/ViolenceAgainstWomen.aspx>. Repéré le 03 Décembre 2017.

Organisation des Nations Unies (ONU, 2015). *Les femmes dans le monde*. Document accessible au : <http://progress.unwomen.org/en/2015/> Repéré le 03 Décembre 2017.

Parazelli, M. (2003). Penser le renouvellement démocratique des pratiques d'intervention sociale. *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 16, numéro 2, p. 1-6.

Poupart, L. (2010). La violence conjugale : une problématique complexe, une judiciarisation controversée. *Les cahiers de PV*, p. 31-39. Document accessible au : http://www.aqpv.ca/images/stories/docs/Poupart_fevrier2010.pdf. Repéré le 03 Décembre 2017.

Quintin, J. (2012). *Éthique et toxicomanie, les conduites addictives au cœur de condition humaine*. Montréal : Liber, 201 p.

Quivy, R., & Van Campenhoudt, L. (2006). *Manuel de recherches en sciences sociales*. 3^{ème} édition. Paris : Dunod, 256 p.

Rammstedt, O. (1994). *L'étranger de Georges Simmel*. Document accessible au : <http://www.revue-des-sciences-sociales.com/pdf/rss21-rammstedt.pdf>. Repéré le 03 Décembre 2017.

Redjeb, B., Mayer, R. & Laforest, M. (2003). *Problème social, concept, classification et perspective d'analyse*. Dans Dorvil, H et Mayer R. (dir.). *Problèmes sociaux*, tome I, Théories et méthodologies. Presses de l'université du Québec, p. 31-53.

Regroupement des maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale. Site accessible au : <http://maisons-femmes.qc.ca/>. Publications consultées le 03 Décembre 2017.

Renouveau Sherbrookois (2015). *L'intégration des réfugiés et immigrants à Sherbrooke*. Document accessible au : <https://www.renouveausherbrookois.org/images/Publications/version-web-Integration-des-refugies-et-immigrants-a-Sherbrooke.pdf>. Repéré le 03 Décembre 2017.

Rojas-Viger, C. (2008). L'impact des violences structurelle et conjugale en contexte migratoire : Perceptions d'intervenants pour le contrer. *Nouvelles pratiques sociales*, vol.20, numéro 2, p. 124-141.

Service d'action communautaire. Direction du projet clinique, de la santé publique et du développement des communautés (2009). *Cadre de référence*. Document accessible au : http://www.csss-iugs.ca/c3s/data/files/ActionCommunautaire_Cadre_Reference.pdf. Repéré le 03 Décembre 2017.

Smedslund, K. (2010). *Les violences conjugales à l'égard des femmes en Europe : Analyse sociopolitique contemporaine et perspective d'action dans l'Union européenne*. Résumé de thèse. Document accessible au : http://afem.itane.com/DOCUMENTS/Francais/Prix_Galabert/RESUME%20DE%20LA%20THESE%20PRIMEE%20-%20Dr.%20KATJA%20SMEDSLUND.pdf. Repéré le 03 Décembre 2017.

Siddal, E. (2017). La violence conjugale à l'égard des femmes autochtones : interventions privilégiées par des intervenantes sociales allochtones. *Trajectoire de violence conjugale et de recherche d'aide*. Fiche synthèse. Document accessible au : <http://trajetvi.ca/files/publications/fiche-synth-se-erica-sidall-finale.pdf>. Repéré le 03 Décembre 2017.

Statistiques Canada (2011). *Enquête nationale auprès des ménages. Immigration et diversité ethnoculturelle au Canada*. Document accessible au : <http://www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/as-sa/99-010-x/99-010-x2011001-fra.cfm>. Repéré le 03 Décembre 2017.

Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI, 2017). *Rapport d'évaluation des besoins des secteurs de l'immigration et de la violence faite aux femmes*. Document accessible au : http://tcri.qc.ca/images/publications/volets/volet-femmes/2018/TCRI_Rapport_Evaluation_des_besoins_-D%C3%A9c_2017.pdf. Repéré le 03 Décembre 2017.

Tahon, M. B. (2013). Égalité des sexes et stigmatisation, *Relations*, p. 22-23.

Taibi, B. (2015). Ressources mobilisées par des femmes arabo musulmanes victimes de violence conjugale en contexte migratoire. *Reflets, revue d'intervention sociale et communautaire*, vol. 21, numéro 1. p. 161-188.

Traoré, D. (2015). Divination, pratiques de guérison et traditions islamiques parmi des femmes d'origine ouest-africaine à Montréal. *Ethnologies*, vol. 37, numéro 1, p. 175-192.

Vatz-Laaroussi, M. (2000). L'interculturalité en milieu culturellement homogène : un défi pour la formation professionnelle. *Cahiers de la recherche en éducation* vol.7, numéro 3, p. 457- 482.

Vinsonneau, G. (2003). Le développement des notions de culture et d'identité : un itinéraire ambigu. *Carrefours de l'éducation*, vol. 2, numéro 14, p. 2-20.